



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 57

*Votants : 74 (dont 17,
procurations)*

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Jean-Marc BOUREL, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Corinne IBARRA, Henri SARRE, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. François SENNEPIN à Ariane MILET, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON à Hadrien FAYET, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à Michel LAURENT, Bertrand BAYLAUCQ à Annie DAUPHIN, Pascal DEVOS à Alexis MAYET, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Pierre RAYMOND, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Véronique TRIBOULET à Elisabeth CUISSET, Christophe DUMONT à Michèle CHARASSE, Jacques BLETTERY à Jean-Claude BRAT, Yves-Jean BIGNON à Claude MALHURET, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN à Pauline TIROT, Anne-Sophie RAVACHE à Evelyne VOITELLIER, Patrick BLETHON à Jean ALAMZAN, Alexis BOUTRY à Sylvie DUBREUIL, Linda PELISSIER à Valérie LASSALLE.

Absents excusés :

MM. Michel GUICHERD, François SZYPULA, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération,

Vu les Statuts du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Sud-Allier,

N° 40

OBJET :

**DECHETS
MENAGERS ET
ASSIMILES**

**SICTOM
SUD-ALLIER**

**RAPPORT
ANNUEL SUR LE
PRIX ET LA
QUALITE DU
SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION
DES DECHETS**

**EXERCICE
2021**

Rendue exécutoire :

*Transmise en Sous-
Préfecture le :
5 octobre 2022*

*Publiée ou notifiée le :
5 octobre 2022*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement ses articles, L.2224-5, L.2224-17-1 et L 5216-7 alinéa 2,

Vu le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets modifiant les articles D 2224-1 à -5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'examen par la Commission n°4 « travaux, voiries, bâtiments, déchets, assainissement, petits et grands cycles de l'eau » du 12 septembre 2022,

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par le SICTOM SA pour l'année 2021, rapport comportant notamment les principaux indicateurs techniques et financiers, approuvé par les membres du Comité Syndical du 21 juin 2022,

Considérant que Vichy Communauté exerce sa compétence « gestion des déchets » en direct sur les communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy et adhère depuis le 1^{er} janvier 2002, au Syndicat Intercommunal de Collecte de Traitement des Ordures Ménagères Sud-Allier sous le régime de la représentation/substitution pour la gestion des 36 autres communes et qu'à ce titre ce syndicat doit présenter chaque année son rapport annuel,

Propose au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de ce rapport établi par le SICTOM Sud Allier qui sera porté à la connaissance des 36 communes adhérentes,
- de charger Monsieur le Président et Monsieur le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cet acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- valide le présent rapport,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 29 septembre 2022.

Le Président,


**Signé numériquement par
FRÉDÉRIC AGUILERA**
DN : C=FR, O=Certnomis, OU=0002
433998903, CN=Certnomis - Easy
CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : mercredi 5 octobre 2022
10:25:30

SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets ménagers et assimilés

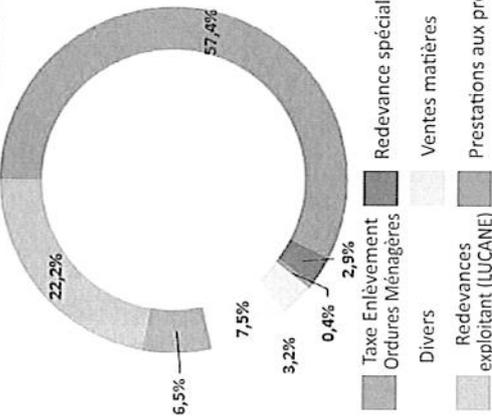
2021

05 Indicateurs financiers

22 154 606,39 €
de budget globalisé de fonctionnement

de 123,86 € à 137,39 €
par habitant pour le coût de
collecte et de traitement
1,5%
de hausse
du montant
de référence
par habitant

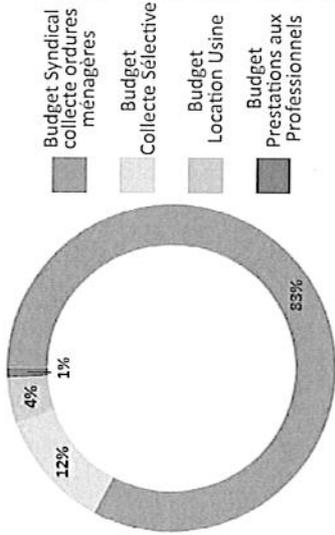
RÉPARTITION DES RECETTES



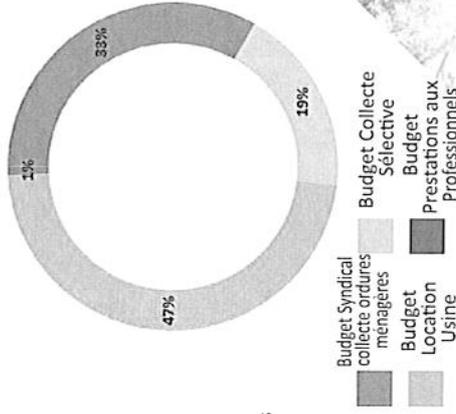
Le coût du service public de collecte et de traitement des déchets qui s'élève à 22M€ est principalement couvert par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) représentant un montant de 13,5M€. Il est également financé par :

- des recettes liées à la revente de certains matériaux, - les soutiens versés par les éco-organismes (CITEO, ECO TLC, OCAD3E, ECODDS, ECOMOBILIER), - la redevance spéciale...

RÉPARTITION DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RÉPARTITION DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS



100 587 HABITANTS - 149 COMMUNES

1 UVEOM - 15 DÉCHETTERIES

706 KG DE DÉCHETS/HAB.

+ DE 1 500 COLONNES

122 AGENTS

67 VÉHICULES
PONT 47 PL.

50 000 BACS



SICTOM Sud-Allier

10 Rue des Bouillots - 03500 BAYET
04.70.45.51.67

www.sictomsudallier.fr / contact@sictom-sud-allier.fr



SICTOM Sud-Allier



Panneau Pocket

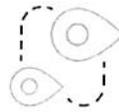
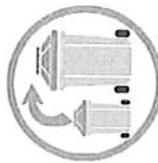
**SICTOM
SUD-ALLIER**

01 Collecte & traitement



DÉCHETS COLLECTÉS

	Tonnes	Kg/hab.	Evolution 2020/2021
Ordures ménagères	25 573	254	-0,3%
Emballages + papiers	6 467	64	+8,8%
Verre	3 561	35	-0,2%
Déchetteries	34 118	339	+24%
Divers	1 336	14	-
TOTAL	71 055	706	+11%



1 252 381 KM
parcours
pour l'ensemble des collectes



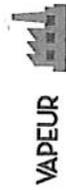
665 165 L
de gazole consommés

02 Valorisation



COMPOSTAGE ou méthanisation

12 627 tonnes (126 kg/hab.)



VAPEUR

124 614 MWH produits dont 61%
vendus à l'usine d'équarrissage



ENFOUISSEMENT

13 348 tonnes (133 kg/hab.)



RECYCLAGE

10 028 tonnes emballages + papiers + verre
(100 kg/hab.)

9 757 tonnes déchets déchetteries (97 kg/hab.)

RÉEMPLOI

19 tonnes (0,2 kg/hab.)

Grâce
aux gestes
de tri...

03 Communication & prévention



5 ambassadeurs Iri prévention, formés au compostage et à la gestion des déchets verts, pour accompagner particuliers, professionnels, collectivités et établissements scolaires dans le développement de projets

04 ZOOM : Compostage & tri



Accentuation des actions liées au
COMPOSTAGE et à la **GESTION
DES VÉGÉTAUX** d'ici le 31.12.2023



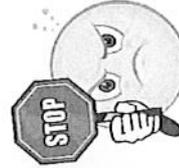
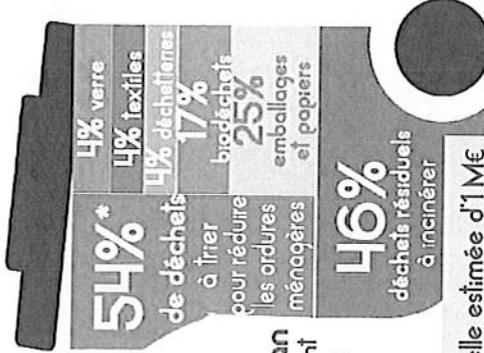
Sensibilisation au compostage individuel, partagé
et en établissement.
Prêt de broyeur aux communes.
Communication sur la gestion "en silo"
des végétaux.



Communication locale et
départementale sur le geste de tri



Encarts dans les journaux locaux.
Stands infos Iri.
Diffusion de mémos Iri.



* 140 kg/hab/an de déchets peuvent être évités grâce au tri et à de nouvelles habitudes

Economie annuelle estimée d'1 M€

Analyse de notre pouille ordures ménagères été 2021

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Il est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Par ailleurs, les évolutions réglementaires récentes (décret n°2015-1827) supposent de modifier certains des indicateurs à intégrer dans le rapport.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est ainsi un outil d'information et de transparence. En ce sens, il doit obligatoirement comprendre un ensemble d'indicateurs techniques et financiers permettant d'atteindre ces objectifs d'information et de transparence.

SOMMAIRE

PARTIE 1 – Les faits marquants 2021

PARTIE 2 – Les indicateurs techniques

01. Le contexte.....	p. 7
02. La collecte des déchets ménagers et assimilés.....	p. 10
03. La collecte des déchets non ménagers.....	p. 25
04. Le bilan des déchets collectés par le SICTOM.....	p. 26
05. Le traitement des déchets.....	p. 27
06. Les impacts environnementaux et sanitaires.....	p. 32
07. L'emploi et les conditions de travail.....	p. 34
08. La communication et les relations avec les usagers.....	p. 36
09. La prévention des déchets.....	p. 38
10. Perspectives 2022.....	p. 42

PARTIE 3 – Les indicateurs économiques et financiers

01. Les modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets.....	p. 44
02. Le budget, le coût du service et le financement.....	p. 46

ANNEXES

PARTIE 1

LES FAITS MARQUANTS 2021

CHIFFRES CLÉS 2021

122 AGENTS TITULAIRES – 28 INTÉRIMAIRES ETP (CDG)

ORDURES MÉNAGÈRES : 254 KG/HABITANT

COLLECTE SÉLECTIVE (EMBALLAGES + PAPIERS) : 64 KG/HABITANT

VERRE : 35 KG/HABITANT

DÉCHETTERIE : 339 KG/HABITANT / 313 860 ENTRÉES

OBJETS ENCOMBRANTS/ÉPAVES : 2,5 KG/HABITANT

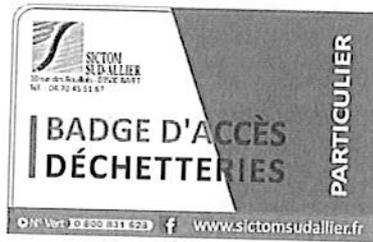
ERREURS DE TRI : 7 KG/HABITANT

1 252 381 KM PARCOURS

665 165 LITRES DE GASOIL CONSOMMÉS

CONTROLE D'ACCES EN DECHETTERIE

En 2021, ce sont les déchetteries de Saint-Prix et Varennes/Allier qui ont été dotées du système de contrôle d'accès par badge, venant s'ajouter aux déchetteries de Charmeil, Ebreuil, Gannat, Monétay/Allier, St Germain des Fossés, St Yorre et Tronget.



CAMPAGNE DE CARACTERISATIONS INTERNES



Des échantillons d'ordures ménagères et d'emballages-papiers ont été prélevés sur 4 tournées différentes, représentatives du territoire, afin d'analyser la constitution de nos déchets. Cette campagne, effectuée en interne, a révélé que 54% de nos ordures ménagères pouvaient être évités grâce à un meilleur tri et au compostage.

ACQUISITION D'UN BROYEUR A VEGETAUX



Fin 2021, le SICTOM Sud-Allier a fait l'acquisition d'un broyeur à végétaux qui sera proposé aux communes à titre gratuit pour broyer sur site les déchets verts communaux et ainsi réduire la quantité apportée en déchetterie.

PARTIE 2

LES INDICATEURS TECHNIQUES

01. LE CONTEXTE

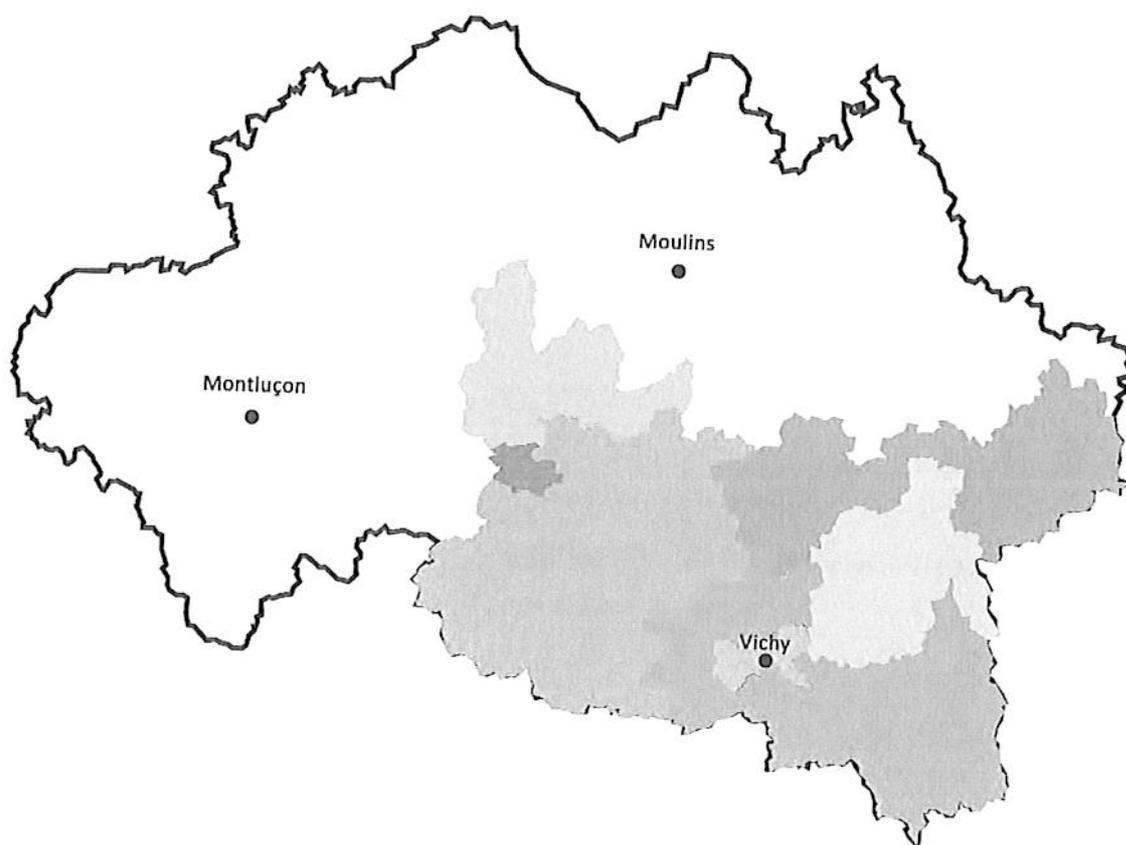
01.1. PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE

Le SICTOM Sud-Allier exerce sa compétence de service public de collecte des déchets depuis avril 1982 dans le sud du département de l'Allier.

Le SICTOM Sud-Allier regroupe désormais **149 communes** et compte **100 587 habitants** (population totale) dont 1 932 habitants avec les EHPAD.

Le SICTOM Sud-Allier collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur 136 de son territoire, les 13 communes adhérentes de l'ancienne CC Le Donjon Val Libre conservant leur service de collecte et traitement existant qui est toujours assuré par SITA-SUEZ jusqu'au 31/12/2021.

Selon le type de collecte, le syndicat assure cette mission par ses propres moyens (en régie), ou en la confiant à des tiers.



Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne 59 communes

Communauté d'Agglomération Vichy Communauté 36 communes

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire 27 communes

Communauté de Communes Pays de Lapalisse 14 communes

Communauté de Communes Bocage Bourbonnais 12 communes

Communauté de Communes Commentry Montmarault Nérès les Bains 1 commune

01.2. EQUIPEMENTS



- ✓ Une **Unité de Valorisation Energétique des Ordures Ménagères (UVEOM)** à Bayet, exploitée par délégation de service public par LUCANE
- ✓ **15 déchetteries** gérées par le SICTOM Sud-Allier
- ✓ Une **Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)** à Gannat, gérée par le SICTOM Sud-Allier
- ✓ Divers équipements implantés à Bayet : un quai de transfert pour la collecte sélective, une case pour le stockage des emballages en verre, une plateforme pour le stockage des végétaux collectés en déchetteries et dans l'attente de leur broyage puis de leur transfert en plateforme de compostage

01.3. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Le SICTOM Sud-Allier est administré par un Comité Syndical composé de 149 délégués (et 149 suppléants) désignés par les collectivités adhérentes.

Ils ont pour mission de relayer les décisions du SICTOM auprès des habitants de leur commune. Ils prennent part au vote pour toutes les décisions (budget, actions, tarifs...).

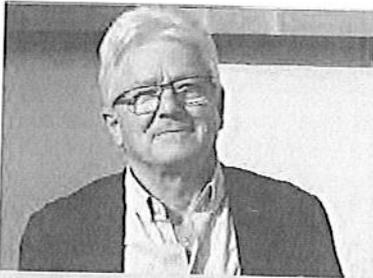
Le Comité Syndical est l'instance au sein de laquelle sont prises toutes les décisions concernant le SICTOM Sud-Allier. Il définit la politique du syndicat, vote le budget et décide des travaux à mettre en œuvre.

Le bureau est composé de 15 élus : 1 Président, 4 Vice-Présidents, 10 membres. Par ailleurs, 5 commissions et plusieurs groupes de travail sont formés pour préparer le travail du bureau et du Conseil Syndical.

Le SICTOM Sud-Allier est enfin représenté au sein de diverses instances telles que la Société Publique Locale Allier Tri, la Commission de Suivi de Site, l'association AMORCE.

Le Président et les 4 Vice-Présidents

Le Président prépare et exécute les décisions du Comité Syndical. Il ordonne et prescrit les dépenses. Il est assisté dans ses missions par 4 Vice-Présidents.



André BIDAUD
Président du SICTOM Sud-Allier
Maire de Chantelle

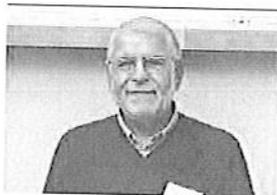
"Je suis partisan du changement dans la continuité, en prenant exemple sur Pierre COURTADON dont la devise était "rassembler et non diviser", en étant à l'écoute des 100 994 usagers de nos 149 communes et de nos 122 agents.

Après avoir intégré le Bureau en 1998, j'ai connu les importantes remises aux normes du SICTOM et ma petite expérience en tant que Vice-Président aux côtés de Pierre COURTADON me permet de concilier les attentes des agents et des usagers ainsi que les impératifs financiers."

4 Vice-Présidents vont l'accompagner durant ce mandat :



Claire MATHIEU-PORTEJOIE
1^{ère} Vice-Présidente
Maire de Jenzat
En charge du personnel



Jacques BLETTERY
2^{ème} Vice-Président
Maire de St Nicolas des Biefs
En charge des finances



François DARD
3^{ème} Vice-Président
2^{ème} adjoint à Meillard
En charge de l'optimisation des collectes et des travaux



Bernard DEVOUCOUX du BUYSSON
4^{ème} Vice-Président
Maire de Broût-Vernet
En charge de la prévention des déchets et de la collecte sélective

Le Bureau Syndical

Le Bureau se compose du Président, des 4 Vice-Présidents et de 10 membres. Il peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité Syndical. Le Bureau se réunit régulièrement pour préparer les comités syndicaux, débattre des orientations du Syndicat et prendre des décisions. Les membres du Bureau sont :



Michel BONNEFILLE
Ebreuil



Jacques de CHABANNES
Lapalisse



Frédéric DUPONT
St Germain des Fossés



Franck GONZALES
Charmeil



Alain LASSALLE
Le Breuil



Michel MAITRE
Rongères



Eddy NOCART
St Yorre



Noël PLANE
Gannat



Henri PUJOS
Sorbier



Roger VOLAT
St Pourçain sur Sioule

02. LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

02.1. ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE

TYPE DE DECHETS	FREQUENCE COLLECTE	CAS	
		GENERAL	CAS PARTICULIERS
Ordures ménagères	1 fois/sem. à 2 fois/sem.	Porte à porte	Bacs de regroupement sur les secteurs où le porte à porte n'est pas réalisable
Emballages ménagers + papiers	1 fois tous les 15 jours ou toutes les 3 semaines	Porte à porte	Bacs de regroupement ou apport volontaire sur les secteurs où le porte à porte n'est pas réalisable
Verre	-	Apport volontaire	Porte à porte avec des conteneurs 1m ³ sur roues pour certains professionnels
Végétaux	-	Déchetteries	-
Encombrants et épaves automobiles	Collecte 1 fois/an pour chaque commune, sur inscription en mairie	Porte à porte	-
Autres déchets (DEEE, ferrailles...)	-	Déchetteries	-
Déchets des professionnels (Redevance Spéciale)	1 fois/sem.	Porte à porte	-

02.2. LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS

Les ordures ménagères et assimilés (OMA) comprennent les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les emballages et papiers.

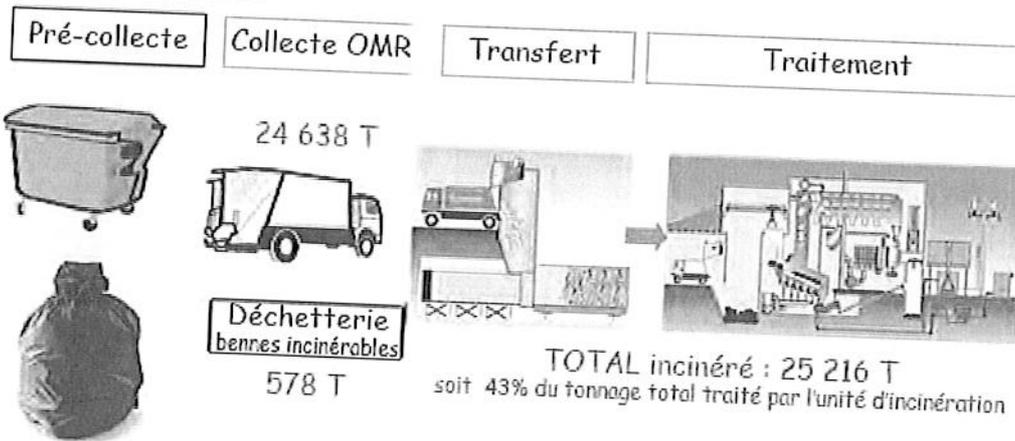
02.2.1. COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères sont constituées par tout ce qui reste lorsque les déchets ont été triés. Ce sont les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations, débris de verre ou de vaisselle, produits d'hygiène (couches, mouchoirs en papier,...), cendres, balayures et résidus de toutes sortes...

Ne sont pas compris dans la dénomination OMR :

- Les déblais, gravats, décombres de toute nature provenant de l'exécution de travaux,
- Les déchets contaminés provenant des établissements médicaux, paramédicaux et des professionnels libéraux,
- Les déchets d'activités de soins,
- Les déchets issus d'abattoirs,
- Les déchets spéciaux qui en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif ne peuvent pas être éliminés par les mêmes traitements que les ordures,
- Les objets encombrants qui, en raison de leur dimension ou de leur poids ne peuvent pas être évacués lors de la collecte des ordures ménagères.

ORGANISATION

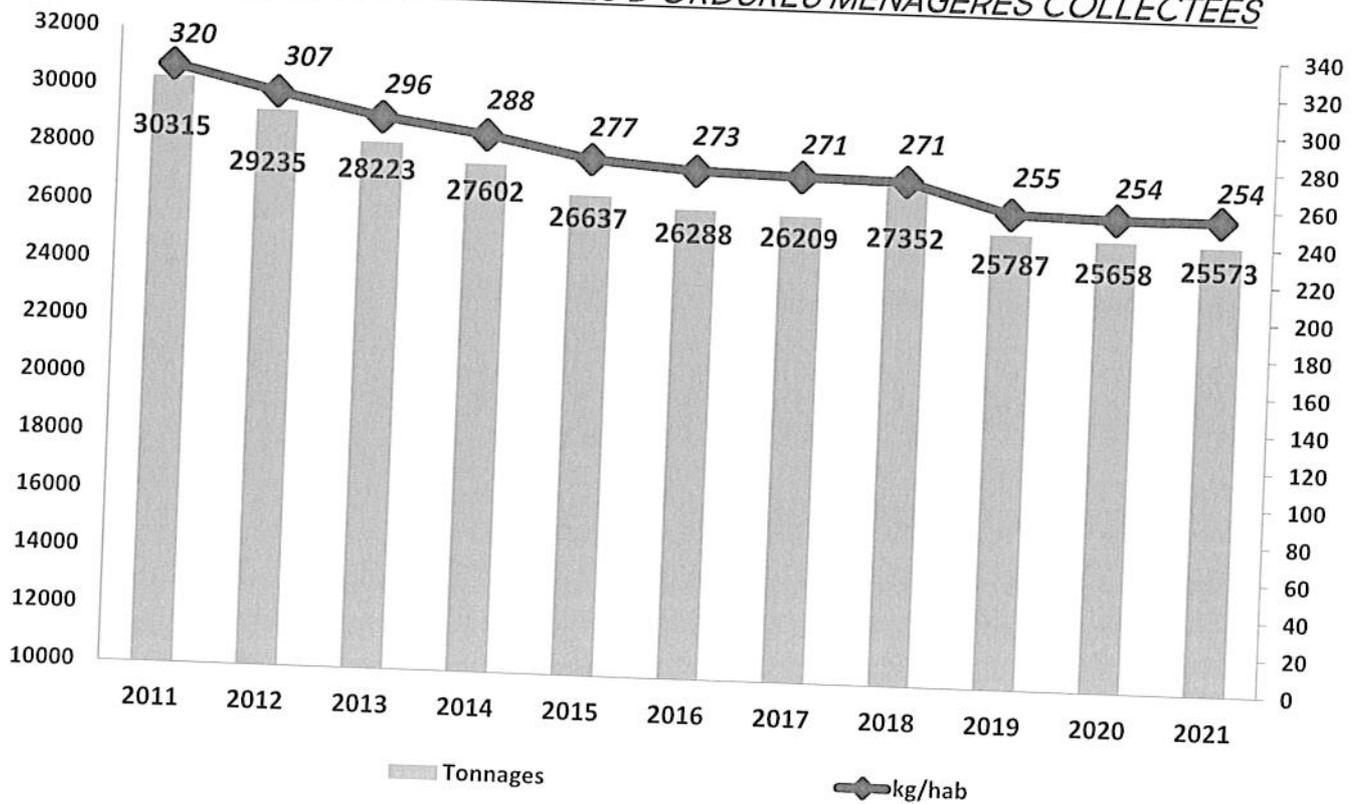


PRESTATION pour 13 communes SUEZ-SITA

935 T sur les 13 communes → ISDND Gaïa Cusset SUEZ SITA

- *UVEOM : Unité de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères
- *REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinérateur d'Ordures Ménagères
- *ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux
- *ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

EVOLUTION DES QUANTITÉS D'ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTÉES



>>> Entre 2011 et 2021, la baisse des tonnages d'OMR collectées sur le territoire s'élève à 16%. En 2021, nous enregistrons une moyenne de 254 kg/hab. Sur la région AuRA, la moyenne est de 233 kg/hab. en 2020.

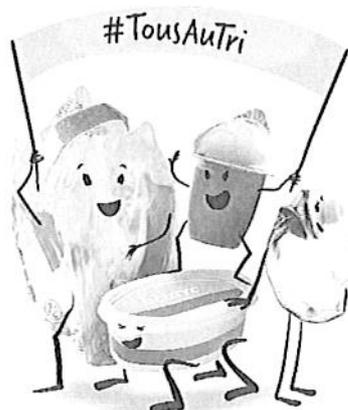
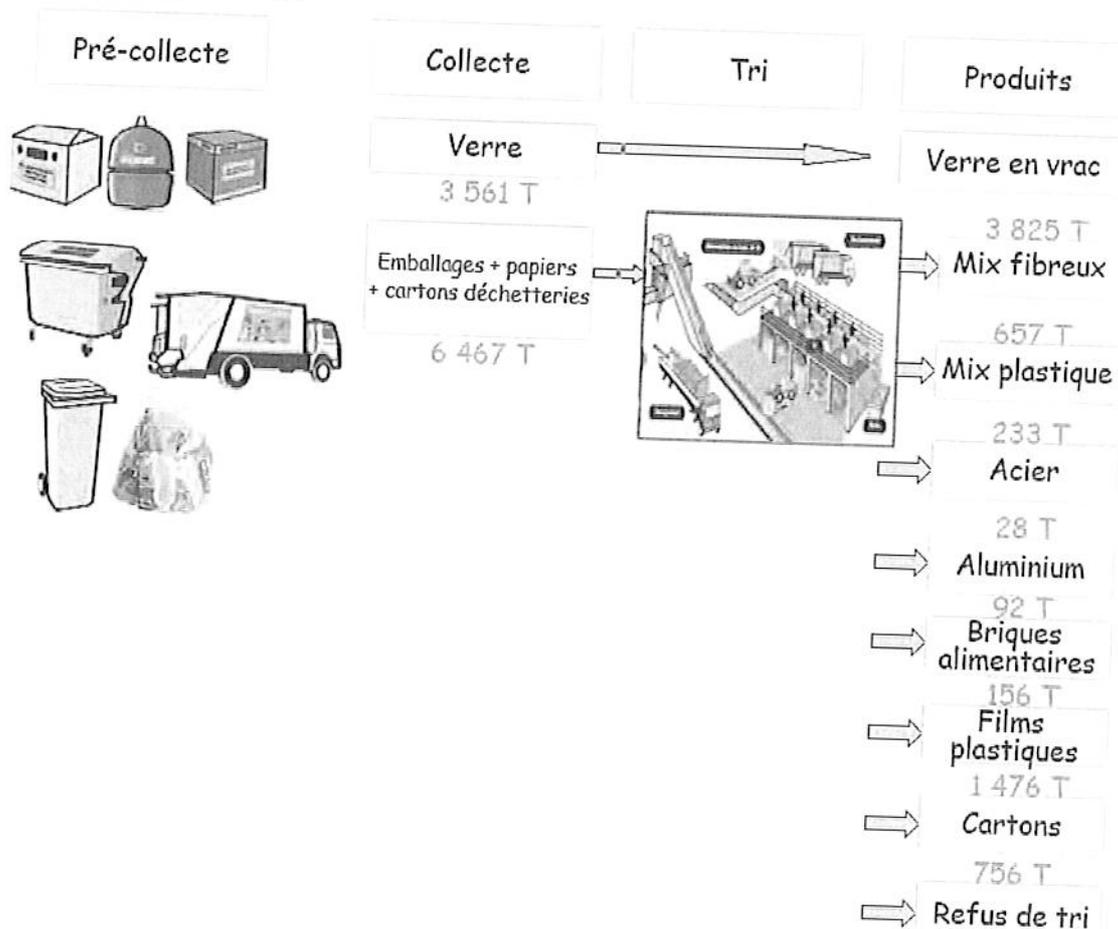
02.2.2. COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

Les matériaux recyclables concernés par la collecte sélective des emballages ménagers recyclables (EMR) et papiers sont les suivants :

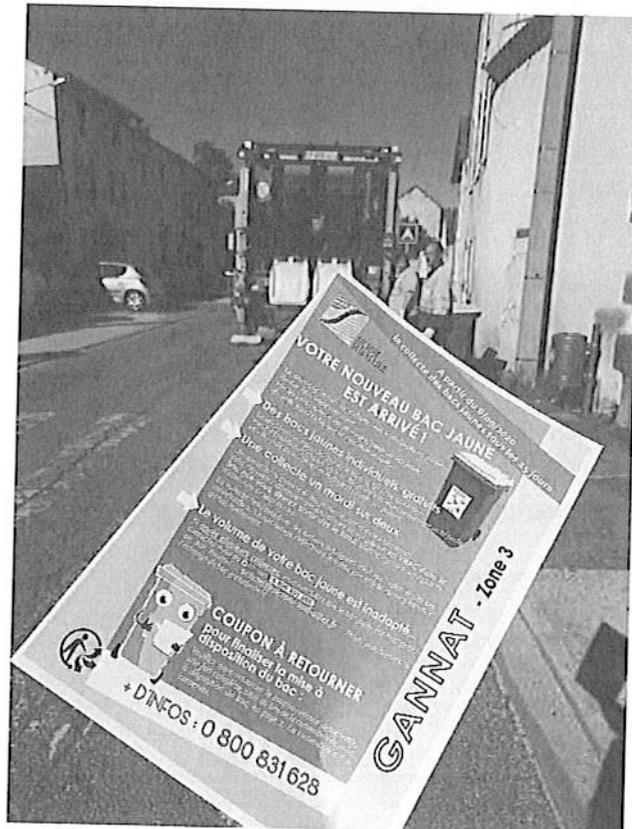
- Tous les papiers (journaux, magazines, revues, prospectus, enveloppes, catalogues...),
- Cartons et cartonnettes d'emballages,
- Bouteilles et flacons en plastique, pots, barquettes, films et sacs plastiques,
- Briques alimentaires,
- Emballages métalliques en acier et aluminium.

Les emballages en verre (bocaux, bouteilles et pots) sont quant à eux uniquement collectés en apport volontaire dans les colonnes à verre implantées dans chaque commune.

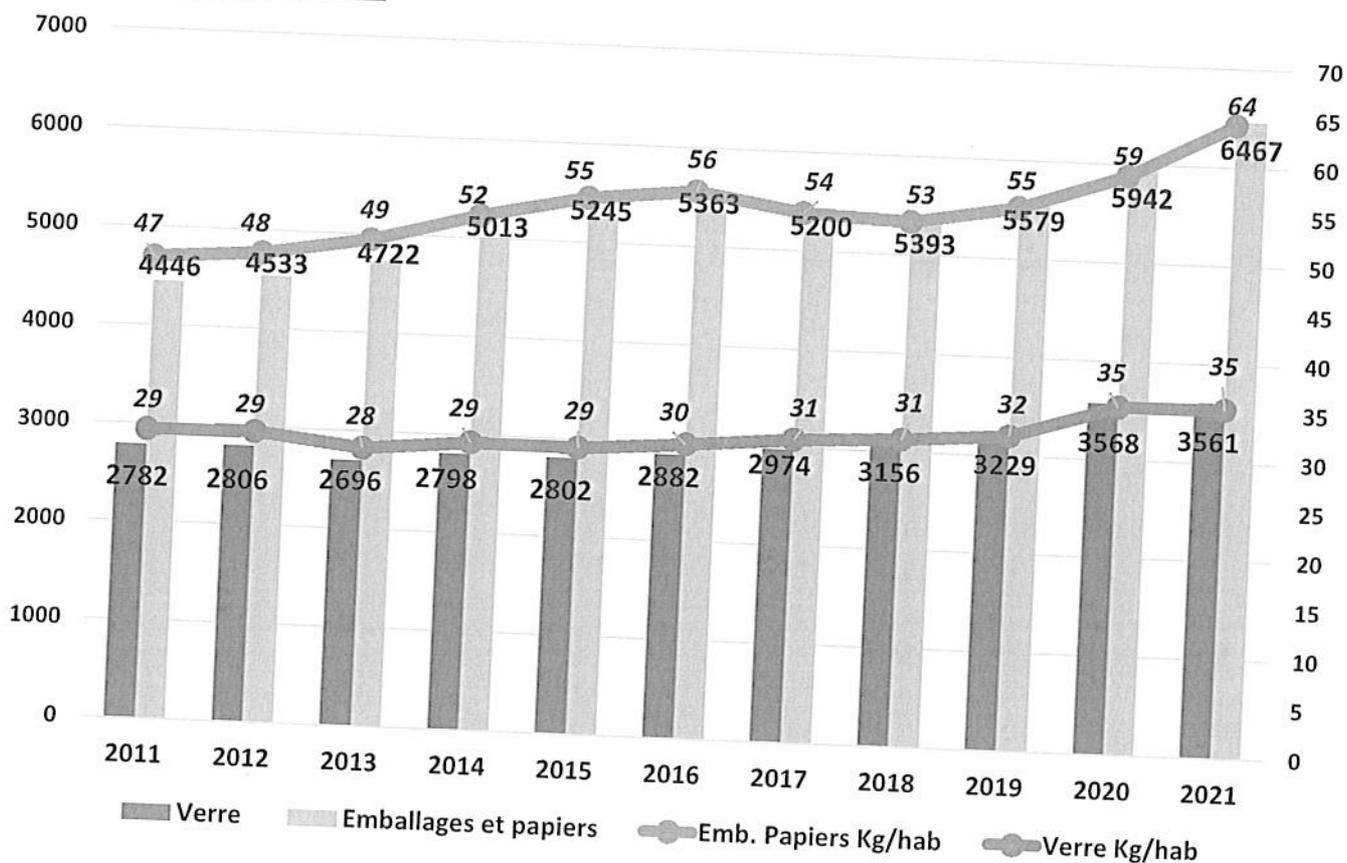
ORGANISATION



RÉPARTITION DES COMMUNES PAR TYPES DE COLLECTE



EVOLUTION DES PERFORMANCES DE COLLECTE SÉLECTIVE (HORS REFUS DE TRI)

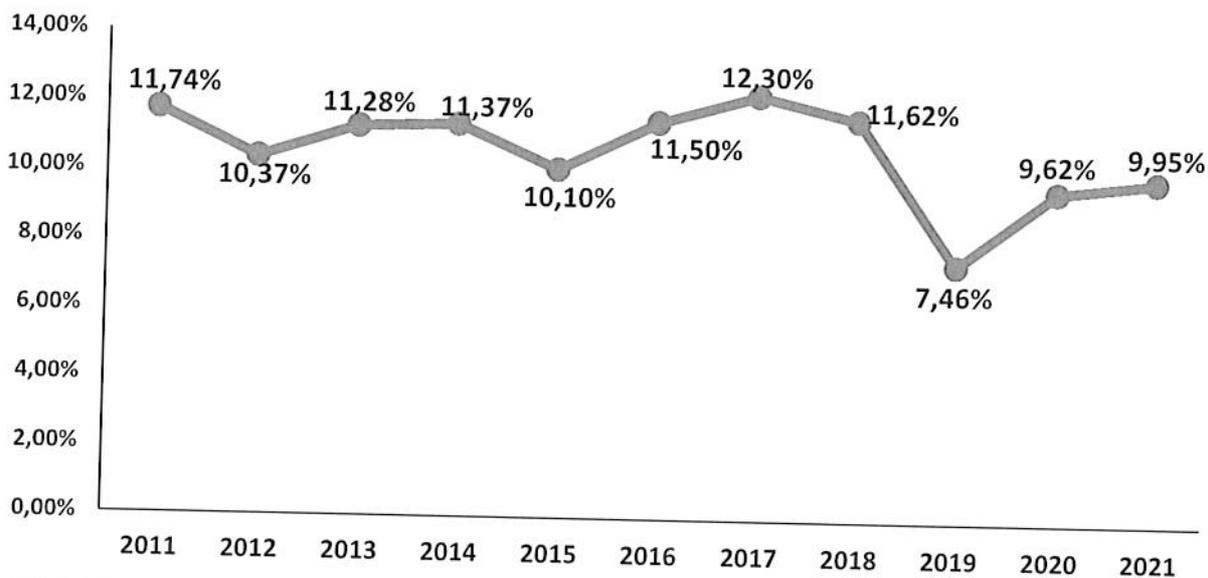


>>> Entre 2011 et 2021, la hausse des tonnages d'EMR et papiers (hors refus) collectés sur le territoire s'élève à 45%. En 2021, nous enregistrons une moyenne de 64 kg/hab. Sur la région AuRA, la moyenne est de 87 kg/hab. en 2020 (emballages-papiers + verre).

>>> Entre 2011 et 2021, la hausse des tonnages d'emballages en verre collectés sur le territoire s'élève à 28%. En 2021, nous enregistrons une moyenne de 35 kg/hab.



EVOLUTION DU TAUX DE REFUS DE TRI



La qualité de tri moyenne reste stable en 2021 par rapport à l'année précédente.

✓ *Contrôles qualité des bacs et sacs jaunes*

1. Vérification des bacs et sacs jaunes par les équipes de collecte ou par les ambassadeurs du tri
2. Signalement des refus de collecte sur les postes GPS des benes
3. Données traitées par le service collecte sélective
4. Sensibilisation des usagers

✓ *Caractérisations internes*

Une campagne d'analyse du contenu des ordures ménagères et des bacs jaunes a été effectuée pendant l'été 2021 avec des prélèvements d'échantillons sur des tournées représentatives de notre territoire.

Les résultats enregistrés en 2021, pour les ordures ménagères, relèvent que 54% du bac pourrait être évités, grâce au compostage, ou triés !



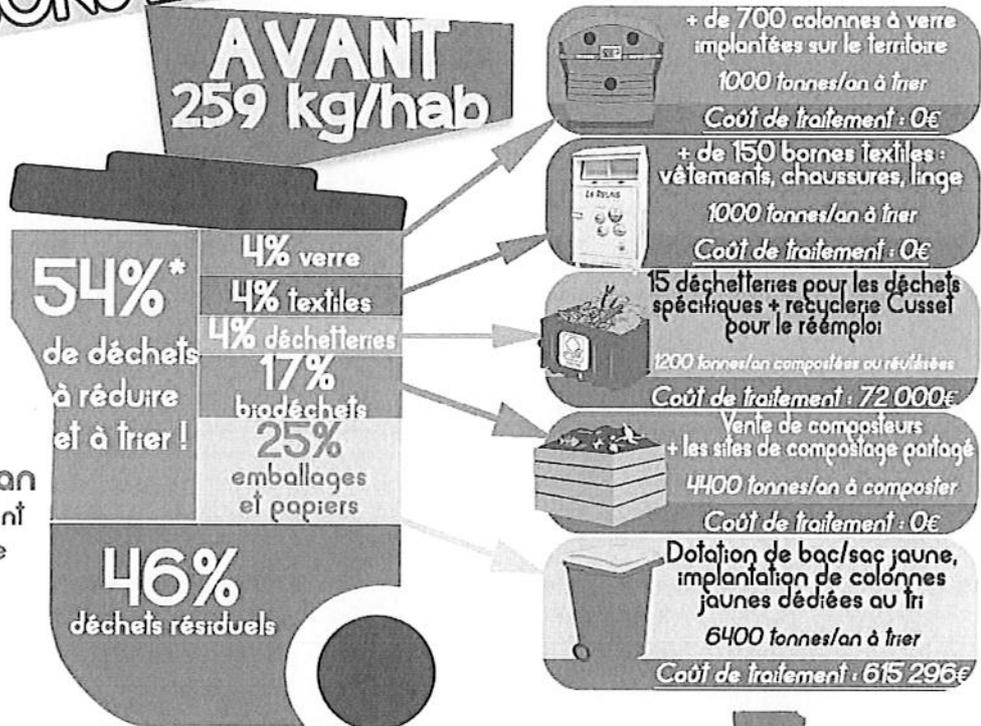


SICTOM
SUD-ALLIER

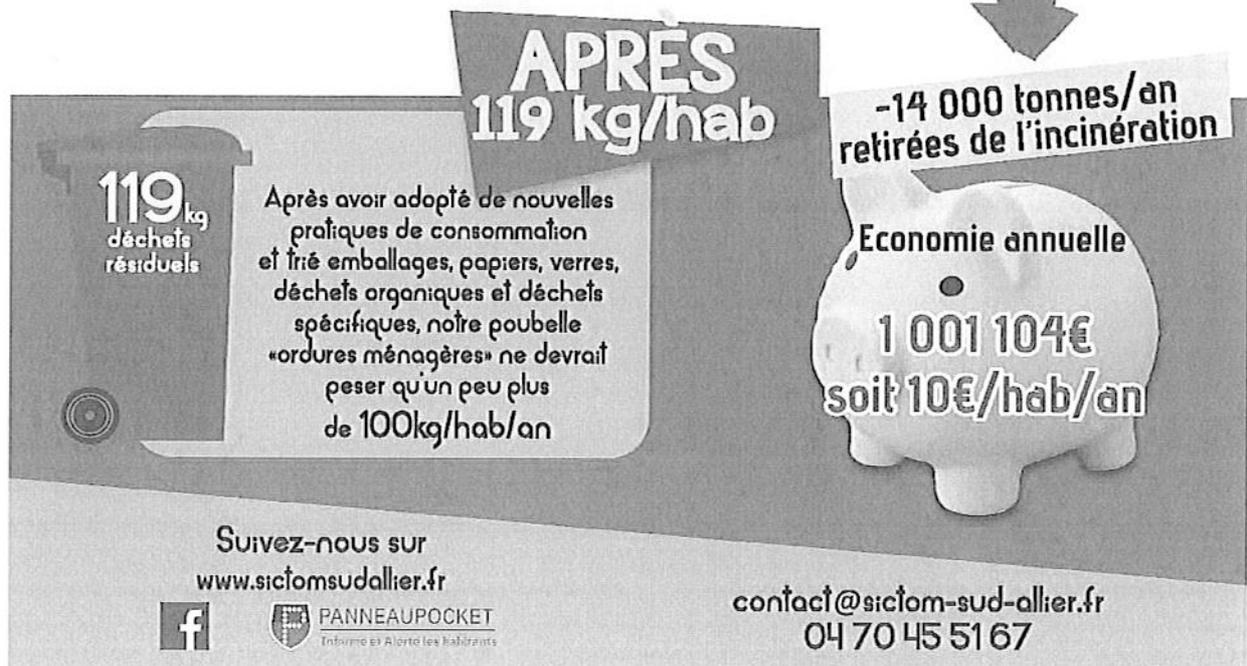
RÉDUISONS ENCORE PLUS NOS DÉCHETS



* 140 kg/hab/an de déchets peuvent être évités grâce au tri et à de nouvelles habitudes



Analyse de notre poubelle ordures ménagères été 2021



GRÂCE À NOTRE GESTE DE TRI...

2021

En 2021, chaque usager a trié, en moyenne, 102 kg d'emballages, papiers et de verre.
Ici sont présentés des exemples de produits conçus à partir du recyclage de ces matières, ainsi que des équivalents en énergies.



19 894 653
boîtes à chaussures
707 664
rouleaux de papier toilette



3 029
lave-vaisselles



7 499 901 jours
fonctionnement TV LED



66 KG/AN
par habitant

16 408
cadres de trottinette

et



752 922
arrosoirs

et



20 616 097 km
en voiture



7 912 542
bouteilles 75cl

et



2 288 016 jours
fonctionnement TV LED



19 977 210 km
en voiture

02.3. LA COLLECTE EN DÉCHETTERIE ET LES COLLECTES D'ENCOMBRANTS ET D'ÉPAVES AUTOMOBILES

02.3.1. COLLECTE EN DÉCHETTERIE

Le SICTOM Sud-Allier compte 15 déchetteries sur l'ensemble de son territoire.

LOCALISATION DES DÉCHETTERIES

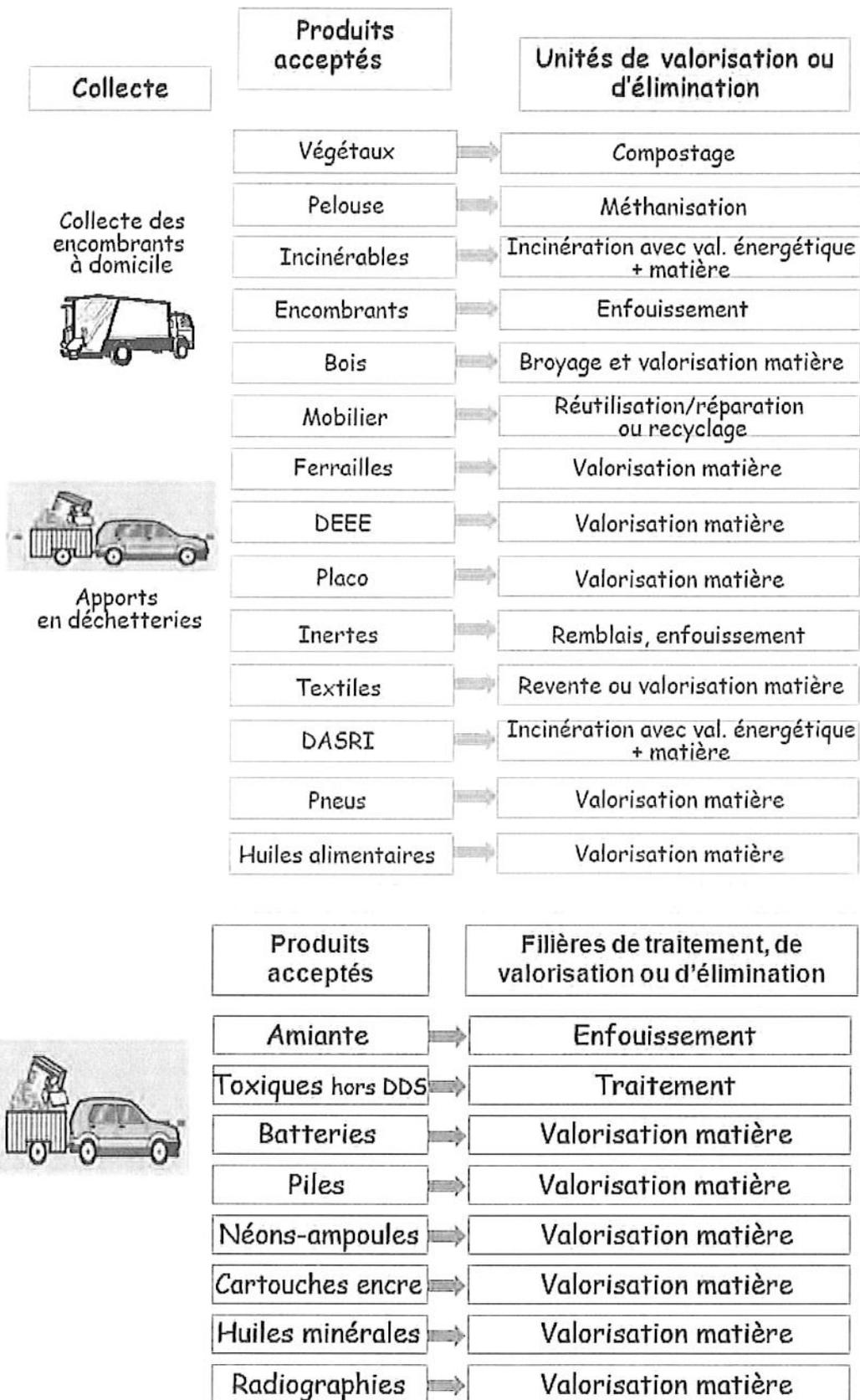


HORAIRES D'OUVERTURE

Horaires d'été : 1^{er} mars au 31 octobre – Horaires d'hiver : 1^{er} novembre au 29 février / Fermées dimanches + jours fériés

Déchetteries d'Ebreuil, de St Yorre, de Varennes sur Allier, de St Germain des Fossés, de St Prix							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	Fermée	8h15 – 12h				
	APRES-MIDI	Fermée	14h – 17h45	14h – 17h45	14h – 17h45	14h – 17h45	14h – 16h45
HIVER	MATIN	Fermée	8h45 – 12h				
	APRES-MIDI	Fermée	13h30 – 16h45				
Déchetteries de Tronget et Belenaves							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	Fermée	8h15 – 12h	8h15 – 12h	Fermée	Fermée	8h15 – 12h
	APRES-MIDI	Fermée	Fermée	Fermée	14h – 17h45	14h – 17h45	Fermé
HIVER	MATIN	Fermée	8h45 – 12h	8h45 – 12h	Fermée	Fermée	8h45 – 12h
	APRES-MIDI	Fermée	Fermée	Fermée	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	Fermée
Déchetterie de Le Donjon							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Toute l'année	MATIN	Fermée	8h15-12h	Fermée	8h15-12h	Fermée	8h15-12h
	APRES-MIDI	Fermée	14h-16h45	Fermée	14h-16h45	Fermée	14h-16h45
Déchetteries de Chantelle et de Monétay/Allier							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	Fermée	Fermée	Fermée	8h15 – 12h	8h15 – 12h	Fermée
	APRES-MIDI	Fermée	14h – 17h45	14h – 17h45	Fermée	Fermée	14h – 16h45
HIVER	MATIN	Fermée	Fermée	Fermée	8h45 – 12h	8h45 – 12h	Fermée
	APRES-MIDI	Fermée	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	Fermée	Fermée	13h30 – 16h45
Déchetterie de St Gérard le Puy							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	9h15 – 12h
	APRES-MIDI	14h30 – 17h45	14h30 – 17h45	Fermée	14h30 – 17h45	14h30 – 17h45	14h – 16h45
HIVER	MATIN	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	9h15 – 12h
	APRES-MIDI	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	Fermée	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45
Déchetterie de Bayet							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	8h15 – 12h					
	APRES-MIDI	14h – 17h45	14h – 16h45				
HIVER	MATIN	8h45 – 12h					
	APRES-MIDI	13h30 – 16h45					
Déchetterie du Mayet de Montagne							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	Fermée	9h15 – 12h	9h15 – 12h	Fermée	9h15 – 12h	9h15 – 12h
	APRES-MIDI	Fermée	14h – 17h45	14h – 17h45	Fermée	14h – 17h45	14h – 16h45
HIVER	MATIN	Fermée	8h45 – 12h	8h45 – 12h	Fermée	8h45 – 12h	8h45 – 12h
	APRES-MIDI	Fermée	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	Fermée	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45
Déchetterie de Gannat							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	8h15 – 12h					
	APRES-MIDI	14h – 17h45	14h – 16h45				
HIVER	MATIN	8h45 – 12h					
	APRES-MIDI	13h30 – 16h45					
Déchetterie de Charmeil							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	8h15 – 12h					
	APRES-MIDI	14h – 17h45	14h – 16h45				
HIVER	MATIN	8h45 – 12h					
	APRES-MIDI	13h30 – 16h45					

ORGANISATION



FRÉQUENTATION (EN NOMBRE DE PASSAGES)

Les 15 déchetteries du SICTOM Sud-Allier enregistrent **313 860 passages** dont **310 648 particuliers et 3 212 professionnels**, soit une fréquentation globale en forte progression de 27% par rapport à 2020 (et 14% par rapport à 2019).

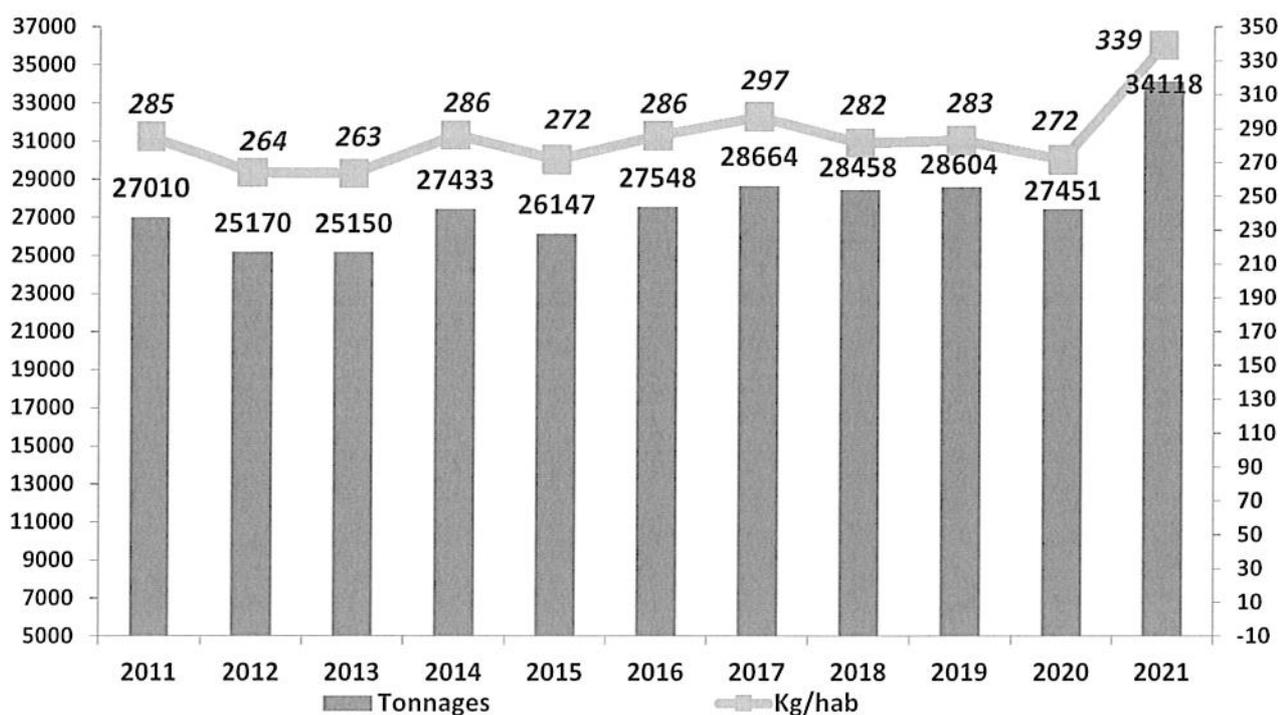
QUANTITÉS DE DÉCHETS COLLECTÉS (EN TONNES)

Flux		2021	Evolution en %
DECHETS VALORISES	Végétaux	12 295 Dont 1298 tonnes enlèvements et 2 149 tonnes dépôts communaux	+29%
	Pelouse	332	+526%
	Déchets incinérables valorisés UVEOM Bayet*	652	+16%
	Bois	3 081	+18%
	Mobilier	2 246	+27%
	Cartons -comptabilisés avec les emballages-papiers		
	Ferrailles	2 152	+2%
	DEEE	1 061	+10%
	Batteries	38,5	+29%
	Piles (y compris bornes dans communes)	16	+146%
	Huiles de vidange	48	-3%
	Huiles alimentaires	2,5	+150%
	Placo	357	+14%
	Pneus	117	+14%
	Néons-ampoules	2,3	+28%
	Cartouches encre	0,7	+75%
	Radiographies valorisées par Ligue Contre Cancer	0,8	-20%
	DASRI	1,5	+36%
Sous-total déchets valorisés	22 403,3	+22%	
DECHETS NON VALORISES	Inertes	5 629	+35%
	Encombrants	5 940	+15%
	Amiante	24,7	-25%
	Toxiques hors DDS	11,5	-34%
	DDS	109	+31%
	Sous-total déchets non valorisés	11 714,2	+24%
TOTAL DES APPORTS		34 118	+23%

*Seules 578 tonnes de déchets incinérables ont été facturées en 2021 par LUCANE

En 2021, **9 438 rotations de bennes** ont été réalisées par le SICTOM.

EVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS COLLECTÉES



La quantité de déchets déposée en déchetterie est en forte progression : +24% pour atteindre en 2021 **34 118**, soit une moyenne de **339kg/habitant**.

>>> Entre 2011 et 2021, la hausse des tonnages de déchets de déchetteries collectés sur le territoire s'élève à 26%.

APPORTS INERTES A L'ISDI DE GANNAT

L'installation de stockage de déchets inertes implantée à côté de la déchetterie de Gannat a accueilli **344 tonnes** en 2021.

02.3.2. COLLECTES ANNEXES



ENCOMBRANTS – Collecte annuelle gratuite à domicile, sur inscription

166 tonnes ont été collectées en 2021, un tonnage en recul de 11% par rapport à 2020.



EPAVES – Collecte annuelle gratuite à domicile, sur inscription

En 2021, ce sont **87 épaves**, soit **89 tonnes** qui ont été collectées. Un chiffre en baisse de 37% par rapport à l'année précédente.



TEXTILES, LINGE, CHAUSSURES – Collecte par points de regroupement (Le Relais et Emmaüs)

En 2021, **331 tonnes** ont été collectées (313 tonnes par E2D pour Le Relais et 18 tonnes par Emmaüs 63). Un tonnage en progression de 9%.

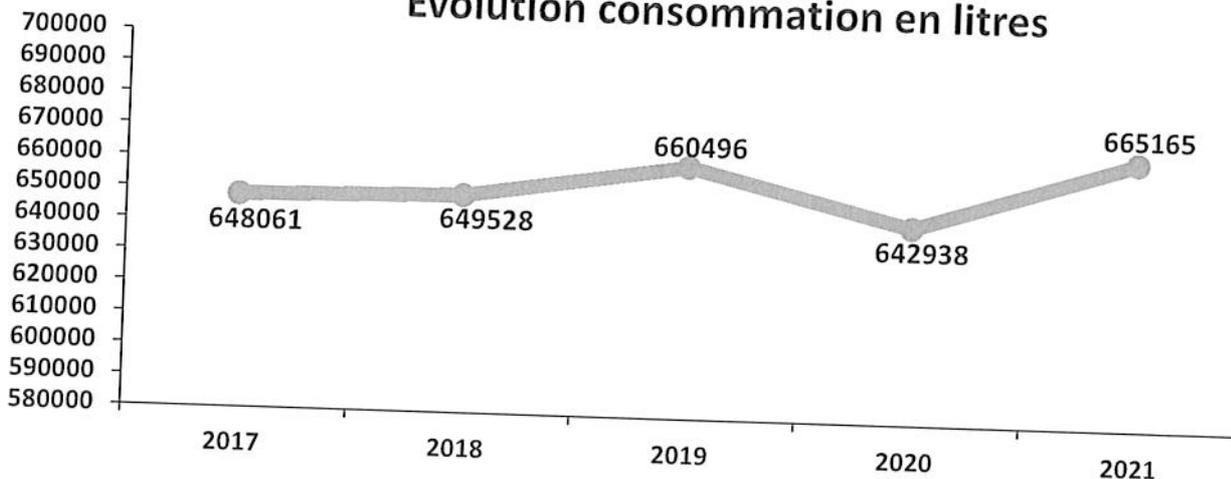


REEMPLOI – 4 déchetteries participent à la collecte d'objets en bon état destinés à la Recyclerie de Cusset

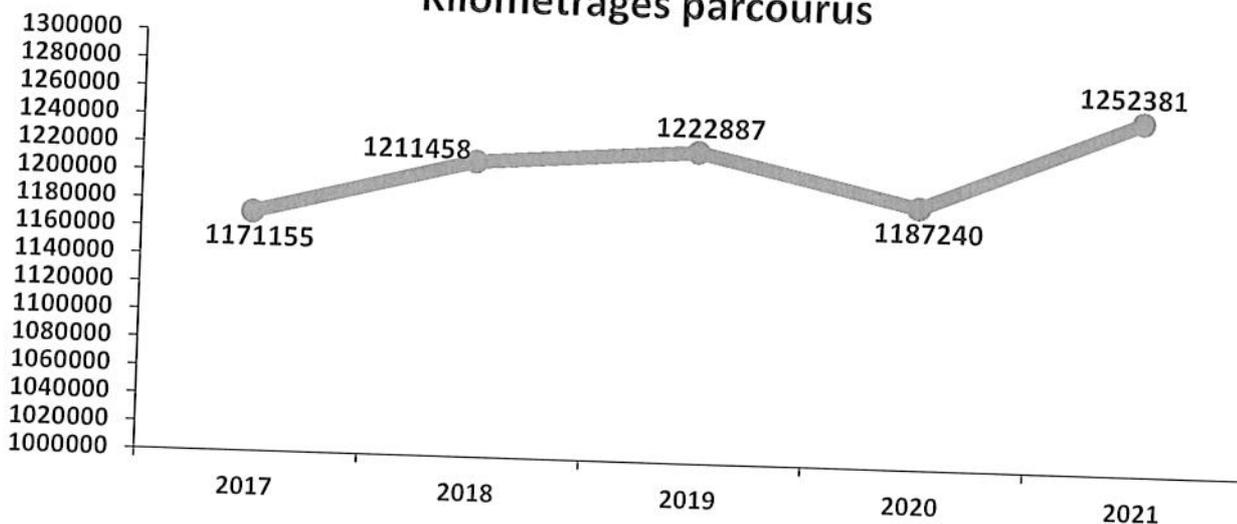
En 2021, **19 tonnes** d'objets ont été dirigées vers la Recyclerie et ont été valorisées. + 118% par rapport à 2020.

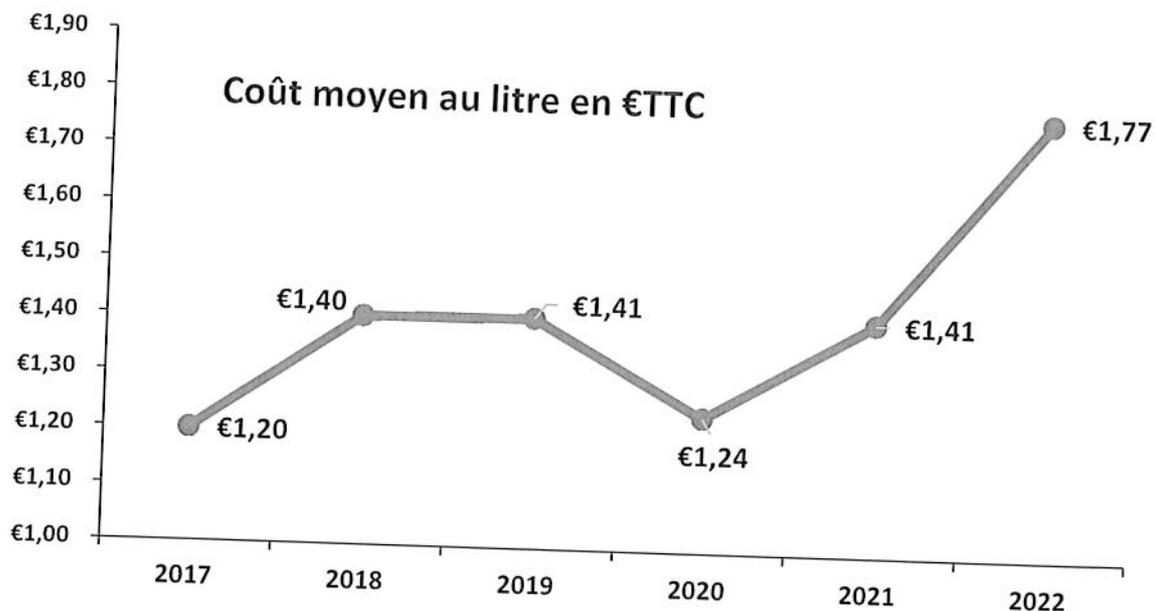
02.4. EVOLUTION CONSOMMATION CARBURANT ET KM PARCOURUS

Evolution consommation en litres



Kilométrages parcourus





Consommation moyenne en augmentation de 3%
 Consommation moyenne au 100km : 53,1 litres
 +14% pour le coût moyen d'1 litre de gasoil entre 2020 et 2021

 Kilomètres parcourus en hausse de 5%



03. LA COLLECTE DES DÉCHETS NON MÉNAGERS

Les professionnels sont responsables de l'élimination de leurs déchets. Toutefois, le SICTOM Sud-Allier peut prendre en charge leurs déchets assimilables aux déchets ménagers. Ce service est soumis à l'application d'une redevance spéciale, complémentaire de la TEOM et rendue obligatoire par la loi du 13/07/1992.

Les déchets produits par les entreprises, commerces, campings, collèges et lycées et EHPAD sont ainsi, en partie, collectés par le SICTOM Sud-Allier. Ce sont les Déchets d'Activités Economiques. Ils entrent dans le champ d'application de la redevance spéciale et d'un marché public pour la collecte des déchets en bords de route pour le compte du Conseil départemental de l'Allier.

PRODUCTEURS AUTRES QUE LES MENAGES	NATURE DES DECHETS PRIS EN CHARGE	FINANCEMENT DU SERVICE	VOLUME COLLECTÉ 2021	EVOLUTION N/N-1	MODALITÉ DE FACTURATION
Industriels	DAE	Convention	28 773,35 m ³	+2%	Redevance spéciale
Campings					
Collèges Lycées					
Maisons de retraite					
CD 03	OM	Marché public	455,76 m ³ *	+5%	Tarif marché
Industriels hors territoire SICTOM (ViCo)	DAE	Convention	562,90 m ³	-14%	Redevance spéciale
TOTAL			29 792,01 m³	+2%	

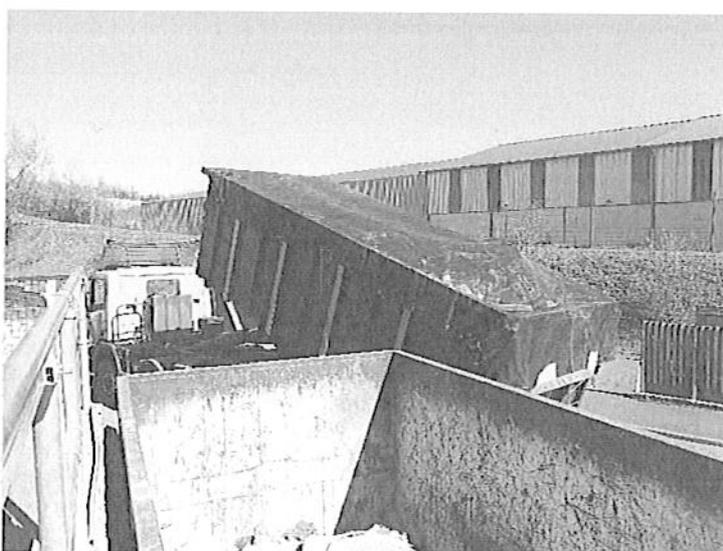
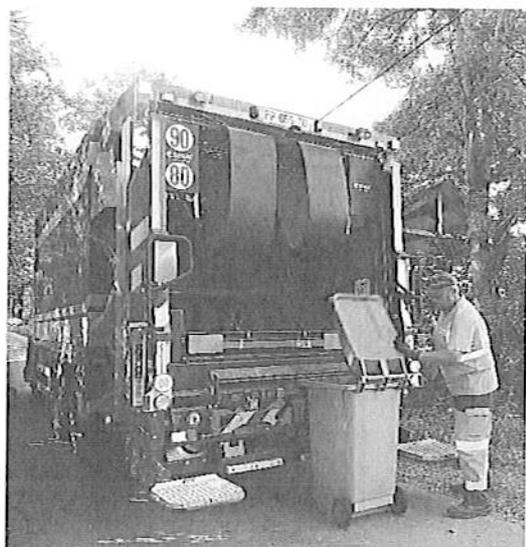


04. LE BILAN DES DÉCHETS COLLECTÉS PAR LE SICTOM

04.1. BILAN GLOBAL 2021 DES DÉCHETS COLLECTÉS

FLUX DE DÉCHETS	MODALITÉS DE COLLECTE	TONNAGES COLLECTÉS	DESTINATION DES DÉCHETS COLLECTÉS
Ordures ménagères dont redevance spéciale	PàP et AV	25 573	UVEOM Bayet
Refus de tri	PàP et AV	731	UVEOM Bayet
Verre	AV	3 561	O-I Manufacturing
Emballages Ménagers Recyclables (hors verre)	PàP et AV	6 467	Allier Tri
Déchets déposés en déchetteries		34 118	Repreneurs spécifiques
Encombrants	PàP	166	Echalier / ISDND du Guègue
Epaves automobiles	PàP	89	Echalier
Divers (textiles, réemploi...)	AV	350	Repreneurs spécifiques
TOTAL SSA + 13 communes Le Donjon		71 055 T (64 094 T en 2020) soit +11%	

En 2021, chaque usager du SICTOM Sud-Allier (pour les 149 communes) a, en moyenne, produit **706kg** de déchets ménagers et assimilés, soit **1,93kg/jour/habitant**.



05. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

05.1. TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES : UVEOM

L'exploitation de l'UVE est confiée jusqu'en 2027 à la société LUCANE (groupe VEOLIA) dans le cadre d'une délégation de service public.

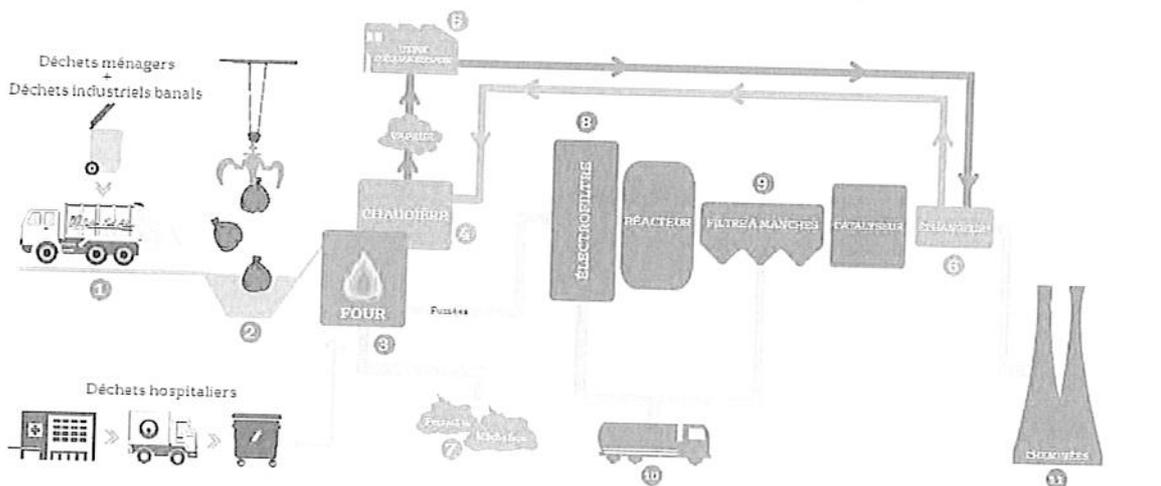
Equipée de deux fours fonctionnant 24h/24 et 7j/7, l'UVEOM a traité en 2021, 25 216 tonnes de déchets en provenance du SICTOM Sud-Allier mais aussi d'autres collectivités et d'entreprises (86,8% de ces déchets sont d'origine ménagère, 4,5% étant des déchets d'activités économiques et 7,8% des déchets d'activités de soins à risques infectieux).

L'énergie récupérée de la combustion des déchets est valorisée sous forme de vapeur brute vendue à l'usine d'équarrissage voisine.

Les principales données concernant l'activité de notre délégataire, présentées ci-après sont issues du rapport d'activités 2021 LUCANE qui est disponible sur demande (contact@sictom-sud-allier.fr) et en téléchargement sur notre site Internet www.sictomsudallier.fr

05.1.1. FONCTIONNEMENT

DU DÉCHET À L'ÉNERGIE VERTE



GESTION DES DÉCHETS

- Réception des déchets**
Les déchets ménagers et industriels banals sont pesés et comptés à un contrôle de densité avant d'être déchargés dans la fosse.
- La fosse**
Les déchets ménagers sont stockés dans une fosse de 2000 m³ à la capacité de mélange à l'aide d'un appareil à capacité d'une tonne. Un mélange homogène permet une meilleure combustion des déchets.
- Le four**
Le four incinère les déchets à 1000°C. Les déchets sont envoyés dans un brûleur à gaz et brûlent. Cette combustion se fait dans un espace de 100 m³ à 1000°C.

VALORISATION

- La chaudière**
Les fumées générées sont dirigées vers une chaudière. Ces fumées vont à l'usine d'équarrissage de la chaudière et de la vapeur est produite.
- Valorisation externe**
La vapeur produite est dirigée pour être utilisée dans l'usine d'équarrissage de la chaudière. L'énergie de la vapeur est renvoyée de l'eau condensée à Lucane.
- Echangeur**
Les condensats sont dirigés vers l'échangeur à contre-courant de la chaudière pour être préchauffés avant d'être envoyés à l'usine d'équarrissage de la chaudière.

- Mâchefers/ferrailles**
Les résidus de combustion sont envoyés à l'usine d'équarrissage de la chaudière et de la vapeur est produite. Les mâchefers sont envoyés à l'usine d'équarrissage de la chaudière pour être utilisés comme combustible pour les fours à incinérer les déchets ménagers.

TRAITEMENT DES FUMÉES

- L'électrofiltre**
L'électrofiltre sépare les fumées de la cendre et de la vapeur produite.
- Réacteur et filtre**
Le réacteur est équipé de la chaudière de la vapeur produite. Les fumées sont envoyées dans le réacteur et de la vapeur est produite. Les mâchefers sont envoyés à l'usine d'équarrissage de la chaudière et de la vapeur est produite.

- REFIOM**
Les fumées de la chaudière sont envoyées à l'usine d'équarrissage de la chaudière et de la vapeur est produite. Les mâchefers sont envoyés à l'usine d'équarrissage de la chaudière pour être utilisés comme combustible pour les fours à incinérer les déchets ménagers.

- Cheminées**
Les cheminées envoient les fumées de la chaudière. Elles sont équipées de capteurs pour mesurer la qualité de l'air et de la vapeur produite.

05.1.2. TONNAGES TRAITÉS A L'UVEOM

✓ Récapitulatif des flux des entrées et des sorties

DECHETS ENTRANTS / SORTANTS		
Type de déchets	Tonnes	Ratio
OM et assimilés du SICTOM SA, dont 24 638 OM	25 216	42,9%
Apports Allier Tri	2 946	5,0%
DASRI	4 601	7,8%
DAE	2 666	4,5%
Boues	542	0,9%
OM extérieures	22 930	38,9%
Total déchets réceptionnés	58 901	
Déchets détournés vers ISDND Gaïa Cusset	1 949	
Total déchets incinérés (OM + DAE + DASRI)	56 952	
Sous-produits issus de l'incinération		
Métaux	Tonnes	
Métaux ferreux	1 264	
Métaux non ferreux	69	
Total métaux valorisés	1 333	
Mâchefers	Tonnes	
Mâchefers produits valorisables	12 523	
Total mâchefers valorisés	11 106	
Déchets issus de l'incinération	Tonnes	
REFIOM évacués vers ISDD SECHE Laval	1 624	
Total REFIOM évacués	1 624	
Valorisation énergétique	MWh	
Vapeur produite	124 614	
Vapeur autoconsommée	18 861	
Vapeur vendue à l'équarrissage	75 844	
Récapitulatif des matières incinérées		
Déchets : OM / DAE (boues incluses)	54 300	74,3%
Déchets : DASRI	4 601	6,3%
Eau de Sioule station de pompage	4 150	5,7%
Eaux recyclées	10 006	13,7%
TOTAL MATIERES INCINEREES	73 057	

05.1.5. PRODUCTION ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

	ENERGIE PRODUITE		ENERGIE VENDUE		ENERGIE AUTOCONSOMMEE		TOTAL ENERGIE VALORISEE MWh	ENERGIE DELESTEE	
	Tonnage vapeur	Energie MWh	Tonnage vapeur	Energie MWh	Tonnage vapeur	Energie MWh		Tonnage vapeur	Energie MWh
TOT. 2021	190 286	124 614	118 042	75 844	28 771	18 861	94 704	43 473	29 910
EVO	-0,58%		-1,04%		-5,51%		-1,96%	4,08%	

05.1.6. FLUX DE SOUS-PRODUITS

✓ Mâchefers

12 523 tonnes de mâchefers ont été produits (-2,6%) et 14 728 tonnes ont été valorisées (+47,5%) en 2021.

✓ *REFIOM, ferrailles et non ferreux d'incinération*

1 624 tonnes de REFIOM ont été produites en 2021 (-2,2%) et enfouies en Installation de Stockage gérée par le groupe Sèche.

En 2021, 1 265 tonnes de métaux ferreux ont été récupérées (-8,5%) et 69 tonnes de métaux non ferreux (+4,1%).

05.1.7. BILAN ÉNERGÉTIQUE

Nous notons que le taux de valorisation sur l'année 2021 de Lucane est en progression de 1%.

DETERMINATION DU TAUX DE VALORISATION GLOBAL 2021	
Tonnage de déchets incinérés (déchets + eaux souillées)	1 401
CALCUL DU TAUX DE VALORISATION ENERGETIQUE	
Energie produite (MWh)	124 614
Energie délestée (MWh perdue)	29 910
Energie valorisée	
Energie vendue (MWh)	75 844
Energie auto-consommée (MWh)	18 861
TOTAL ENERGIE VALORISEE	94 704
TAUX DE VALORISATION THERMIQUE 2021	76%
TAUX DE VALORISATION THERMIQUE 2020	77,1%
Evolution taux de valorisation thermique	-1,1%
CALCUL DU TAUX DE VALORISATION GLOBALE	
Matériaux recyclés	Tonnages
Mâchefers valorisables	12 523
Mâchefers valorisés	14 728
Mâchefers maturables	0
Métaux ferreux	1 265
Métaux non ferreux	69
TOTAL MATERIAUX RECYCLES	28 584
TAUX DE VALORISATION GLOBALE 2021	86%
TAUX DE VALORISATION GLOBALE 2020	85%
Evolution taux de valorisation globale	1%

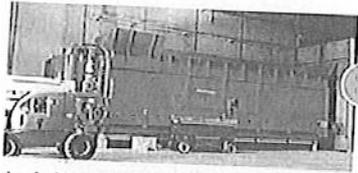


05.2. TRAITEMENT DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES : CENTRE DE TRI

Avant d'être acheminés vers le centre de tri, les emballages ménagers recyclables collectés sont déchargés au quai de transfert situé à Bayet.

Depuis mai 2019, nos emballages et papiers sont orientés vers le centre de tri départemental géré en SPL, Allier Tri, situé à Chézy.

Le tri



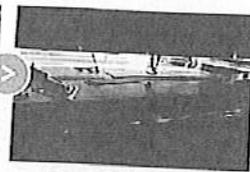
Après leur vidage, les déchets sont repris à la chargeuse qui alimente la trémie d'alimentation ouvreuse de sacs, qui permet d'alimenter l'ensemble du process de tri et d'ouvrir les sacs jaunes.



Le trommel permet de séparer les déchets en 3 fractions granulométriques.



Le crible balistique sépare les corps plats (papiers) des corps creux (bouteilles).



Les tris optiques trient les déchets en fonction de la matière qui compose l'objet grâce à l'utilisation de la spectroscopie.

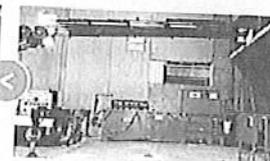
Ultra moderne, une partie de la maintenance peut être effectuée par les fabricants à distance, assurant ainsi un gain de temps pour l'exploitation.



L'overband capte les ferreux.



Le courant de Foucault récupère l'aluminium (même sur les petits objets tels que les capsules de café ou les plaquettes de médicaments).



La presse à balles permet de compacter les déchets triés. C'est la spectométrie.

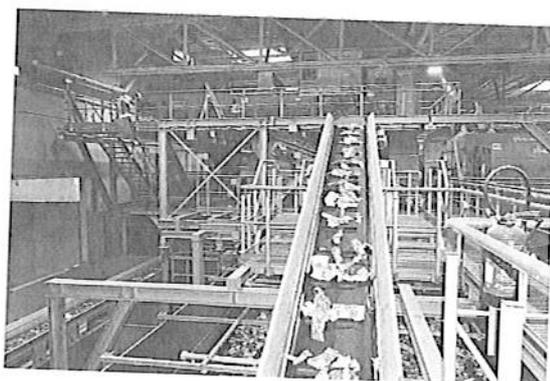
05.2.1. FONCTIONNEMENT

Sont admis sur le site :

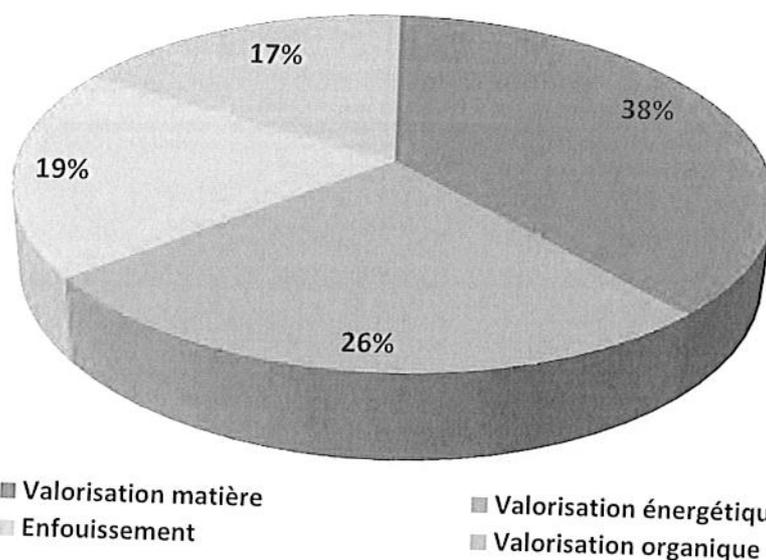
Les emballages et papiers issus des collectes sélectives au porte à porte (bacs et sacs jaunes), par bacs de regroupement et points d'apport volontaire : depuis mai 2019, 100% des emballages et des papiers.

Le centre de tri permet d'éliminer les erreurs de tri, qui sont incinérées à l'UVEOM de Bayet, et de trier les emballages et les papiers pour les conditionner (mise en balle), les stocker puis les orienter vers les industriels du recyclage.

Tout au long de l'année, 18 caractérisations sont effectuées au centre de tri



05.3. TAUX GLOBAL DE VALORISATION



La majeure partie des déchets collectés par le SICTOM Sud-Allier est dirigée vers des unités de valorisation matière.

Seuls 19% des déchets collectés ne sont pas valorisés et sont acheminés en installations de stockage (ISDND et ISDD pour les REFIOM).

05.4. INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE

En 2021, 10 999 tonnes de déchets (dont la part de REFIOM correspondant à la quantité de déchets apportée par le SICTOM Sud-Allier à l'UVEOM de Bayet et les OM collectées sur les 13 communes de l'ex CC Le Donjon Val Libre) sont dirigées vers les installations de stockage.

Par rapport à 2010, l'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage est de 125,57 (103,47 en 2020).

Ces indices sont calculés de la manière suivante :

$\text{tonnages collectés en 2010} = \text{indice } 100$

$(\text{tonnages année } N * 100) / \text{tonnages } 2010 = \text{indice année } N$

LES REFIOM sont issus de la neutralisation des gaz acides et toxiques de l'incinération des déchets, par des réactifs comme la chaux ou le bicarbonate de sodium.

Ils contiennent également les cendres volantes captées lors de la filtration des fumées et les boues issues de la filtration des eaux de lavage des fumées.

Entre 2021 et 2020, la production de REFIOM a été en baisse de 2% sur l'UVE de Bayet.

06. LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES

06.1. UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES ORDURES MÉNAGÈRES DE BAYET

Le délégataire de l'usine d'incinération, LUCANE, est certifié :

- ISO 9001 pour la qualité de service
- OHSAS 18001 pour la santé et la sécurité au travail
- ISO 14001 pour la protection de l'environnement
- ISO 50001 pour la maîtrise et la valorisation des ressources énergétiques

06.2. MESURES PRISES POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ DES AGENTS DU SICTOM SUD-ALLIER

Dans le cadre de sa démarche de prévention, le SICTOM Sud-Allier a créé, en 2018, un groupe de travail pour élaborer son document unique avec les 4 assistants de prévention.

- 1 assistant de prévention chargé du contrôle des matériels roulants
- 1 assistant de prévention chargé du contrôle des déchetteries,
- 1 assistant de prévention chargé du contrôle du site de Bayet (déchetterie, bâtiment administratif, quai de transfert),
- 1 nouvel assistant de prévention chargé du contrôle des collectes

La première mission du groupe de travail consistait à centraliser l'ensemble des documents et la mise en forme des travaux de recensement des risques réalisés par les assistants de prévention.

- **Un classeur concernant les agents et les documents associés à leurs missions :**
 - 1) Formation Initiale de sécurité
 - 2) Document unique – Fiches de poste
 - 3) Autorisations habilitations
 - 4) Instructions sécurité
 - 5) Règlement intérieur
 - 6) Communication Personnel
 - 7) Registre de l'Inspection du Travail
 - 8) Registre du Médecin de Prévention – Aptitudes médicales
 - 9) Plans d'organisation – évacuation
 - 10) Plan d'actions

- Un classeur concernant les bâtiments, les installations et l'univers de travail :
 - 1) Registre des vérifications périodiques
 - 2) Rapports des vérifications périodiques
 - 3) Rapport de surveillance du site
 - 4) Carnets de maintenance

- Un classeur concernant les interventions des salariés d'entreprises extérieures, les chauffeurs/livreurs, etc...
 - 1) Protocole fournisseurs
 - 2) Protocoles administrés
 - 3) Plans de prévention

L'année 2021 n'a été qu'une continuité de l'année 2020 suite à la crise sanitaire COVID-19. Le groupe de travail n'a pas pu se réunir comme il le souhaitait et ainsi continuer à travailler sur l'élaboration des documents précités. Toutefois, les livrets méthodes de travail en déchetteries et méthodes de travail collecte par chargement latéral sont terminées et validés en CHSCT.



07. L'EMPLOI ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

07.1. TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31.12.2021

Au 31/12/2021

Filières	Permanents				Intérimaires CDG	
	Titulaires		Contractuels		TC	TNC
	TC	TNC	TC	TNC		
Emplois fonctionnels	1	0	0	0	0	0
administrative	14	0	0	0	0	0
Dont catégorie A	2	0	0	0	0	0
Dont catégorie B	1	0	0	0	0	0
Dont catégorie C	11	0	0	0	0	0
technique	105	1	0	0	0	0
Dont catégorie C	105	1	0	0	0	94
animation	2	0	0	0	0	94
Dont catégorie C	2	0	0	0	0	0
Total	122	1	0	0	0	94

Intérimaire en ETP 28

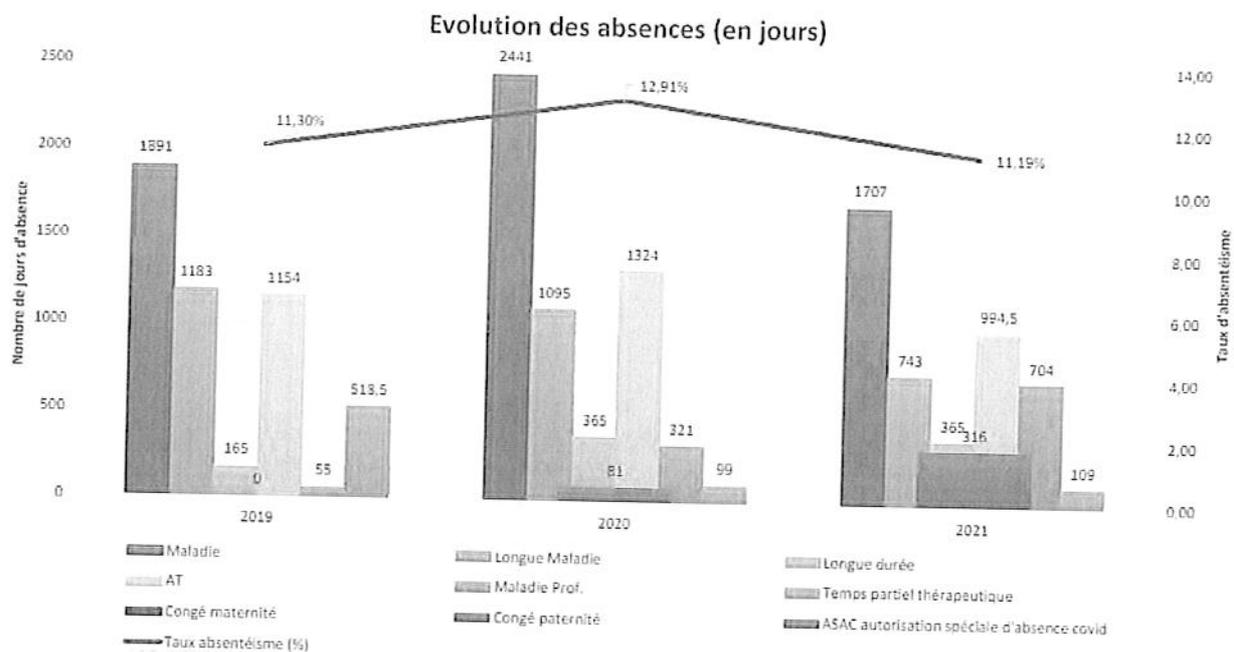
07.2. FORMATIONS RÉALISÉES EN 2021

63 agents ont suivi au moins une formation au titre des formations obligatoires dans la fonction publique. Formations liées principalement à la sécurité (habilitations CACES, habilitations électriques, FCO, FIMO, etc. ...). 6 agents se sont présentés aux épreuves écrites et orales (concours/examens).

Également, dans le cadre de la diffusion d'une culture commune en matière de sécurité civile, le Président de la République avait défini un objectif de 80% de la population formée aux gestes de premiers secours avant la fin du quinquennat. La collectivité a ainsi fait le choix de former le maximum d'agents au sein de sa structure : 93 agents ont suivi la formation « sensibilisation aux gestes qui sauvent » de 2h.

07.3. ABSENTÉISME (MALADIE – ACCIDENT DU TRAVAIL...)

Extraits du rapport d'absentéisme assurance statutaire CIGAC/SOFAXIS



08. LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC LES USAGERS

08.1. OUTILS DE COMMUNICATION

En complément des outils de communication permanents de la collectivité, 5 parutions ont été diffusées dans les éditions Moulins/Vichy du journal La Montagne (à retrouver en couverture de ce document). Ces encarts ont permis de sensibiliser les lecteurs sur des problématiques actuelles : tri des emballages-papiers et du verre, compostage, gestion des déchets verts et présentations de nos outils de communications. Ils ont par ailleurs été transmis dans les communes et sur notre page Facebook.



10 900 visites



7 900 visites et 1 600 abonnés

08.2. ACTIONS DE COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET ANIMATIONS



Participation à la première édition de « Ca coule de Sioule », organisée par la commune de St Pourçain/Sioule. Animations auprès des scolaires, organisation de collectes en ville, pesées...



Participation aux visites Allier Tri avec un stand commun SICTOM NA pour sensibilisation au tri.



Participation à la « Faites de la Récup' » organisée à Bellervive/Allier par Vichy Communauté lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. Informations tri, compostage et gestes de prévention, ateliers.



Remise d'une malle à jouer 100% récup' à l'école d'Ebreuil.



Le service tri-prévention vous accompagne



Emilie MAINAUD
ambassadrice tri-prévention
guide composteur
elegros@sictom-sud-allier.fr
0470455167



Aurélie GALLET
ambassadrice tri-prévention
maître composteur
ochaudagne@sictom-sud-allier.fr
0470455167 / 0678185578



Karine COURTADON
ambassadrice tri-prévention
guide composteur
kcourtadon@sictom-sud-allier.fr
0470455167
0685881598



Damien BEURRIER
ambassadeur tri-prévention
maître composteur
dabeurrier@sictom-sud-allier.fr
0470455167 / 0682186115

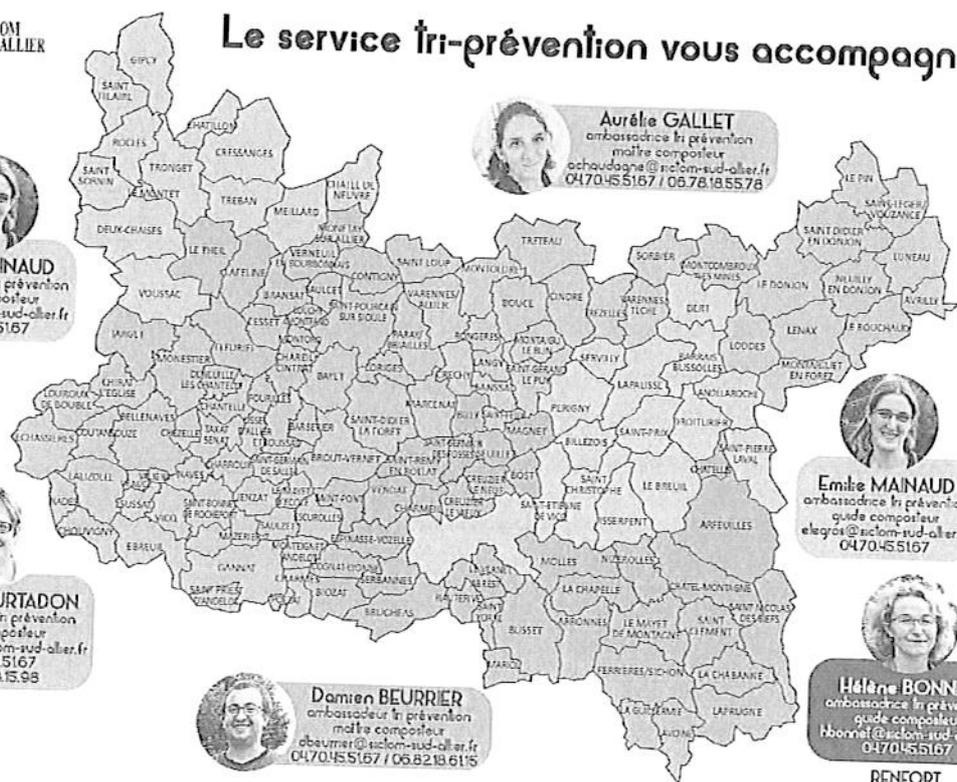


Emilie MAINAUD
ambassadrice tri-prévention
guide composteur
elegros@sictom-sud-allier.fr
0470455167



Hélène BONNET
ambassadrice tri-prévention
guide composteur
hbbonnet@sictom-sud-allier.fr
0470455167

RENFORT



09. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Entre 2011 et 2016, le SICTOM Sud-Allier a mis en œuvre sur son territoire un Programme Local de Prévention des déchets qui a été concluant avec une réduction conséquente des OMA, atteignant fin 2016 -10,40% par rapport à l'année de référence. Les DMA sont également impactés avec une baisse de 7,97%. Les actions liées à la prévention des déchets sont toujours déclinées par les ambassadeurs du tri et de la prévention sur les 149 communes adhérentes.

09.1. INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

09.1.1. INDICE DE RÉDUCTION DES OMA

Par rapport à 2010, l'indice de réduction des OMA est de 93,82. Par ailleurs, depuis 2018, sont inclus les déchets collectés sur le nouveau périmètre du syndicat (149 communes contre 136 auparavant).

09.1.1. INDICE DE RÉDUCTION DES DMA

Par rapport à 2010, l'indice de réduction des DMA est de 108,73. Par ailleurs, depuis 2018, sont inclus les déchets collectés sur le nouveau périmètre du syndicat (149 communes contre 136 auparavant).

Ces indices sont calculés de la manière suivante :
tonnages collectés en 2010 = indice 100
*(tonnages année N *100)/tonnages 2010 = indice année N*

09.2. ACTIONS DE PRÉVENTION

✓ Compostage – Gestion des déchets verts

Contexte réglementaire :

La loi AGEC a fixé l'obligation de tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, dont les particuliers, au 31 décembre 2023.

Le SICTOM Sud-Allier devra ainsi intensifier ses actions portant sur le compostage dans les années à venir, tant à destination des particuliers que des gros producteurs comme les EHPAD et restaurants scolaires.

Par l'intermédiaire d'un stagiaire, une enquête portant sur les habitudes de gestion des biodéchets et déchets verts a été lancée auprès des foyers via La Lettre. Les retours nous ont permis d'obtenir un aperçu des pratiques en matière de compostage et de traitement des végétaux. Près de 160 foyers (38% des répondants) seraient prêts à composter et intéressés par un composteur SICTOM. Dans le même temps, les déchets verts sont principalement éliminés par un dépôt en déchetteries ou par brûlage (12%).

Compostage individuel



En 2021, 570 composteurs ont été vendus par le SICTOM. 55% ont été livrés et installés à domicile (service gratuit).

Depuis 2009, ce sont 4534 composteurs qui ont été vendus, équipant ainsi près de 10% de nos foyers.

Les déchets organiques représentent encore 17% du contenu de nos ordures ménagères, soit près de 4 400 tonnes/an.

Compostage partagé



A ce jour, 15 sites de compostage partagé sont actifs sur le territoire et concernent des hameaux, pieds d'immeubles, lotissements ou bourgs.

Un guide pratique et une campagne de sensibilisation ont été diffusés auprès des communes et sur les réseaux sociaux afin de lancer un appel à projets pour créer de nouveaux sites de compostage partagé.

Compostage en établissements



17 sites sont en fonctionnement (cantines scolaires, EHPAD, campings...). Une première estimation des déchets détournés via le logiciel Logiprox (mise en service fin 2021) : 4,64 tonnes/an.

Un guide pratique a été créé pour accompagner les structures à la mise en place du compostage.

Parallèlement, le syndicat va facturer les déchets communaux via la redevance spéciale. Cette annonce contribue à la sensibilisation des collectivités pour généraliser le tri et une gestion optimale des biodéchets. Les ambassadeurs tri prévention ont ainsi effectué plusieurs visites/formations et diagnostics sur place.



Gestion des déchets verts

87% des cimetières du territoire sont équipés d'au moins un point de séparation des déchets organiques permettant d'éviter de jeter la terre, les fleurs et plantes fanées avec les ordures ménagères.

COMPOSTAGE EN CIMETIERE - Equipement au 15/10/2021



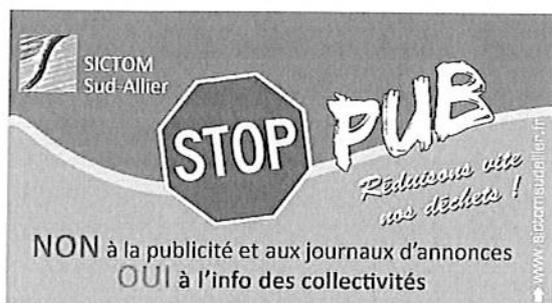
Accompagné par deux associations partenaires, le SICTOM sensibilise régulièrement les usagers à une gestion in situ des déchets verts via le mulching, le broyage, le paillage, les haies sèches et le compostage.

Ce sont en effet plus de 12 000 tonnes de végétaux qui ont été déposées en déchetteries en 2021.



Dans un premier temps destiné aux déchets verts des communes, un broyeur a été acquis par le SICTOM et sera mis à disposition courant 2022. L'objectif étant de réduire les quantités de végétaux apportés par les communes en déchetteries et dans les dépôts.

✓ Développement du Stop Pub



La mise à disposition d'adhésifs Stop Pub se poursuit avec des relais dans les communes et associations. Des campagnes de sensibilisation sont également diffusées régulièrement, notamment via les réseaux sociaux.

Nous estimons à 15% la part de foyers équipés d'un Stop Pub.

✓ Développement des manifestations éco-responsables

27 associations et collectivités ont signé une convention de partenariat avec le SICTOM en 2021, s'engageant ainsi à mettre en œuvre les gestes de réduction et de tri de leurs déchets lors des manifestations. Via cette convention, les structures bénéficient de gobelets réutilisables ou d'une participation pour l'acquisition de gobelets réutilisables personnalisés.

✓ Développement du réemploi



En marge des locaux réemploi présents dans 4 déchetteries ainsi que des stands de sensibilisation, le SICTOM sensibilise le grand public au réemploi via des Repairs Cafés organisés avec les FabLab locaux et grâce à des ateliers ludiques lors des manifestations locales.

10. PERSPECTIVES 2022

L'Unité de Valorisation Energétique (UVE) fête ses 40 ans. La première tonne incinérée en Allier a été traitée le 1^{er} avril 1982. Une mise aux normes a été réalisée en 2006/2007. Plus de 20 millions d'euros ont été investis dans les cheminées afin de filtrer les fumées issues de l'incinération. Sur les 60 000T de déchets incinérés en 2021, seuls 1 900T sont dirigés vers des centres d'enfouissement et constituent les déchets ultimes de l'UVE.

La DSP arrive à son terme fin 2027. Le Sictom Sud Allier se prépare et lance une étude prospective. La démarche est entreprise avec l'ensemble des acteurs des déchets du département mais aussi avec les collègues du Nord Loire. L'objectif est de déterminer ensemble le gisement des ordures ménagères qui pourraient être traitées au niveau de l'incinérateur. La capacité de l'usine sera également fonction de la valorisation énergétique potentielle sur le site.

L'année 2022 a été marquée par la hausse de l'inflation et des prix de l'énergie. Pour mémoire, le Sictom a parcouru en 2021 plus de 1.200.000km et consommé 650.000L de gasoil. Au regard de notre consommation annuelle, la hausse du prix du carburant en 2022 grèvera le budget d'environ 300.000€.

Les élus du Sictom se mobilisent et poursuivent les actions en faveur de la transition énergétique :

- Optimisation de la vente de vapeur avec l'implantation notamment de serres à proximité,
- Raccordement des bureaux et de l'atelier au réseau chaleur de l'usine,
- Renforcement de l'éco-conduite et de l'éco-responsabilité,
- Baisse des tonnes de déchets enfouis,
- Développement du réemploi...

Le tri et le compostage seront renforcés notamment par le déploiement des composteurs individuels sur tout le territoire. Une réflexion est lancée pour extraire la part fermentescible des OM et éviter ainsi leur incinération. L'objectif est de diminuer au maximum le traitement des déchets à traiter par l'incinération ou l'enfouissement conformément à la réglementation.

Le développement du broyage des végétaux au niveau des communes s'intensifie avec la mise à disposition de deux broyeurs.

En septembre, la collecte des emballages du secteur du Donjon sera reprise en régie par le syndicat.

Enfin, l'automatisation de certaines collectes en secteur très rural et le passage à une fréquence hebdomadaire dans les villes sont à l'étude.

PARTIE 3

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

01. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

01.1. MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES A DES ENTREPRISES

NATURE DES PRESTATIONS DE COLLECTE	MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC
Collecte au porte à porte (OM)	Régie SICTOM Sud-Allier
Collecte par bacs de regroupement (OM)	
Collecte sélective au porte à porte et par bacs de regroupement	
Collecte des encombrants et épaves	
15 déchetteries (haut de quai = gardiennage Bas de quai = transfert des bennes vers lieux de traitement ou regroupement des produits enlevés)	
Installation de Stockage de Déchets Inertes de Gannat	DSP avec LUCANE
Traitement par incinération UVEOM de Bayet	Prestations de service pour tous les déchets spéciaux
Traitement spécifique pour chaque type de produits La collecte primaire desdits produits étant assurée en régie	
13 communes de l'ex CC Le Donjon Val Libre	
Collecte des OM	Prestation de service avec SUEZ
Collecte sélective PAV	
Traitement par enfouissement des OM (ISDND Gaïa, Cusset)	

NOM DE L'ENTREPRISE	NATURE PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DUREE	ECHEANCE	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS €TTC	
				2020	2021
LUCANE	Traitement des déchets ménagers (OM + incinérables déchetteries)	DSP 20 ans	31/12/2027	3 093 430€	3 366 383€
SUEZ RV CENTRE EST	Traitement des encombrants non valorisables de déchetteries	Marché 4 ans	01/12/2021	642 806€	522 000€
ECOVERT BOILON	Traitement des déchets verts collectés en déchetteries	Marché 4 ans	31/12/2023	333 970€	206 085€
PIROUX FILS		Marché 4 ans	31/12/2023		119 573€
ECOVERT BOILON	Traitement du bois collecté en déchetteries	Marché 4 ans	31/12/2023	215 631€	208 485€
ONYX ARA	Traitement des DDS collectés en déchetteries	Marché 4 ans	24/07/2022	15 751€	12 488€
ONYX ARA	Traitement amiante collectée en déchetterie	Marché 4 ans	10/04/2024	19 413€	17 760€
COVED	Traitement plâtre collecté en déchetteries	Marché 4 ans	31/12/2023	22 955€	36 795€
TOTAL SSA				4 343 956€	4 489 569€
13 communes de l'ex CC Le Donjon Val Libre					
SUEZ	Collecte + traitement des OM	-	31/12/2021	179 742,14€	216 560€
	Collecte et traitement des emballages et papiers			78 528,36€	55 702€
	Collecte et traitement du verre			20 877,43€	12 040€
	Collecte et traitement déchets déchetterie Le Donjon			40 974,10€	66 314€
TOTAL 13 communes				320 122,03€	350 616€

02. LE BUDGET, LE COÛT DU SERVICE ET LE FINANCEMENT

02.1. DÉPENSES DU SERVICE (CHIFFRES TIRÉS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021)

BUDGETS	DEPENSES INVESTISSEMENTS	DEPENSES FONCTIONNEMENT
Syndical – général TTC	1 186 788,67€	18 319 176,35€
Collecte sélective (annexe) HT	667 293,30€	2 611 714,57€
Location usine (annexe) HT	1 694 740,49€	995 651,01€
Prestations aux professionnels (annexe) HT	33 710,76€	228 064,46€

02.2. MODALITÉS DE FINANCEMENT (ÉTAT DES RECETTES PAR BUDGET)

NATURE DU FINANCEMENT DU SERVICE	MONTANT EN EUROS
Budget syndical	
- Reversement budget annexe + remboursement personnel	- 1 291 861,14€
- FCTVA	- 161 566,49€
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères + autres communes extérieures + ViCo	- 13 527 210,30€
- Redevance spéciale	- 646 269,51€
- Ventes matières	- 598 269,20€
- Amortissements, produits cessions (chap. 72 et 77)	- 63 773,09€
- Subventions + soutiens éco-organismes	- 173 262,12€
- Résultat antérieur y compris affectation (002+001+1068)	- 1 802 622,59€
- Enlèvements exceptionnels	- 22 402,22€
Budget collecte sélective HT	
- Redevance spéciale	- 28 023,86€
- Subvention budget général	- 860 000€
- Aides CITEO	- 1 582 094,76€
- VENTES MATIERES	- 146 058,79€
➤ PEHD	- 2 471,40
➤ Verre	- 62 328,60€
➤ Acier CS	- 66 678,25€
➤ Alu	- 14 580,54
- Résultat antérieur y compris affectation (002+001+1068)	- 309 953,18€

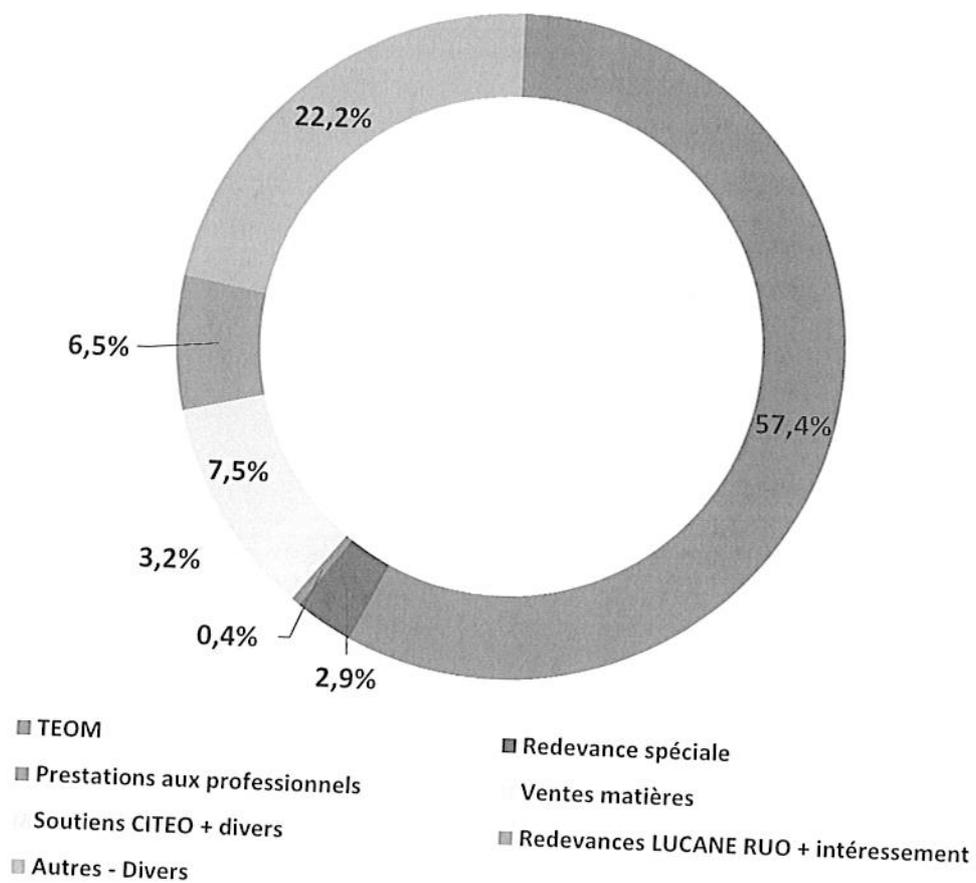
Budget location usine		
- Subvention équilibre budget général		- 365 000€
- Redevance d'Utilisation des Ouvrages (RUO) versée par le délégataire		- 1 293 092,34€
- Redevance d'intéressement 2021		- 242 000€
- Frais de contrôle des installations		- 62 634,75€
- Fonds de soutien pour la sortie des emprunts structurés		- 280 697,32€
- Résultat antérieur y compris affectation		- 31,32€
Budget prestations aux professionnels		
- Apport en déchetteries + marché conseil départemental Allier		- 103 078,18€
- Résultat antérieur y compris affectation		- 972,41€
- Subvention équilibre budget général		- Néant

02.3. COÛT PAR HABITANT ET PAR AN

		2021			
		Zone 1 Avec collecte pàp 1 fois/semaine	Zone 2 Avec collecte pàp 2 fois/semaine	Zone 3 Avec collecte pàp 3 fois/semaine	Zone 4 Avec collecte par conteneurs
TOTAL (coût par habitant et par an)	Montant appliqué pour 2020	135,36€ 137,39€	140,65€ 142,76€	142,41€ 144,55€	122,03€ 123,86€
Prix de base de collecte et de traitement des déchets des aires de repos des routes départementales et nationales		32,18€/m ³ collecté			

Le montant de référence par habitant a été de **137,39€**, en hausse de 1,5%.

02.4. AIDES PERÇUES ET RECETTES DE VALORISATION (BUDGET GÉNÉRAL + BUDGET COLLECTE SÉLECTIVE)



Répartition des recettes de fonctionnement

02.5. REDEVANCE SPÉCIALE POUR LES DÉCHETS NON MÉNAGERS



Comité Syndical du
22/06/2021

ANNEXE N°2

Tarifs applicables aux déchetteries du Sictom "Sud Allier" pour les végétaux, gravats et déchets mélangés à compter du 1er janvier 2022

TARIF APPLICABLE AUX PARTICULIERS				
Aucune tarification n'est applicable aux apports effectués par les particuliers sauf <u>dépôts déchets verts</u> sur plate-forme et <u>amiante</u> .				
TARIF APPLICABLE AUX ARTISANS ET COMMERCANTS				
Tous les apports de déchets sus-visés en objet, générés par une activité commerciale ou artisanale se seront appliquer une facturation conformément aux tarifs suivants :				
Nature des produits	Tarif n°	Prix HT en euros		Demi tarif applicable
		2021	2022	
Déchets: végétaux - gravats - encombrants - incinérables - déchets mélangés - bois - plâtre				
Voiture particulière avec ou sans remorque	1	19,15	19,55	NON
Fourgon < à 3.5 tonnes de PTAC	2	39,30	40,10	20,05 €
Fourgon + remorque ou camion plateau avec ou sans remorque jusqu'à 3.5 tonnes ou fourgon rallongé ou surélevé	3	56,73	57,85	28,93 €
Pour véhicules > à 3.5 tonnes de PTAC (pesage obligatoire)	4	113,46	115,75	57,88 €
Pneus véhicules de tourisme (sous conditions) 4 par semaine par usager	0	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Déchets: papier, carton, ferraille et mobilier si benne écomobilier dans la déchetterie				
Tous types d'apports	0	Gratuit	Gratuit	NON
Déchets: huile de vidange	5	0,55 €/L	0,55 €/L	NON
Tarif apport déchets inertes ISDI Gannat, se référer à la plaque de tare du véhicule (charge utile).	Pour tout apport supérieur à 5 tonnes cumulé par jour	3,55 €/T	3,60 €/T	NON
	Pour tout apport inférieur à 5 tonnes	Forfait 19,15	Forfait 19,55	NON

Nota : les D.D.S. générés par une activité professionnelle ne sont pas acceptés en déchetteries

TARIF APPLICABLE AUX PARTICULIERS ET AUX PROFESSIONNELS		
Déchets verts déchargés sur les plates-formes spécialement aménagées		
Dépôts avec véhicule de charge utile < 2m ² (remorques simple essieu, véhicules camionnettes type Kangoo, Berlingo...)	10 € TTC	NON
pour les particuliers munis d'une attestation du Maire si dépôts dans les bennes	Gratuit	
Dépôts avec véhicule de charge utile > 2m ² (remorques double essieux, fourgons, camions plateau...)	20 € TTC	NON
pour les particuliers munis d'une attestation du Maire si dépôts dans les bennes	Gratuit	

PLAQUE AMIANTE ENTIÈRE		
Facturation dès le premier kilo - Pesée obligatoire à la déchetterie si tonnage < à 40 kg s, sur le pont bascule de l'usine d'incinération si tonnage supérieur à 40 kgs	* 503 € HT/Tonne	NON
PLAQUE AMIANTE BRISEE, (chutes, dalles plafond, dalles de sol, soubassement, pot de fleurs, etc.)		
Facturation dès le premier kilo - Pesée obligatoire à la déchetterie si tonnage < à 40 kg s, sur le pont bascule de l'usine d'incinération si tonnage supérieur à 40 kgs	* 886 € 45 HT/Tonne	NON

* Ces tarifs seront révisés en fin d'année

ANNEXES

BILAN DES RÉUNIONS DES INSTITUTIONS DU SICTOM SUD- ALLIER EN 2021

TYPE DE REUNIONS	DATE
Réunion de bureau	20/04/2021 08/06/2021 27/09/2021 19/10/2021 30/11/2021
Comité syndical	09/03/2021 23/03/2021 22/06/2021 05/10/2021 07/12/2021
Commission d'Appel d'Offres	22/06/2021 Avenant n°1 de prolongation : marché pour le traitement des déchets ménagers non recyclables provenant des déchetteries du Syndicat – SUEZ RV CENTRE EST 16/11/2021 Attribution marché pour le traitement des déchets ménagers non recyclables provenant des déchetteries du Syndicat – SUEZ RV CENTRE EST
Comité Technique	09/03/2021 08/06/2021 05/10/2021 07/12/2021
CHSCT	09/03/2021 08/06/2021 05/10/2021 07/12/2021
Lucane	Autres Tous les trimestres
Commission de Suivi de Site LUCANE *	Pas de commission en 2020. En effet il a été prévu avec la DREAL que les réunions auraient désormais lieu 1 fois tous les 2 ans
Rencontres régulières exécutif Président + vice-présidents	1 fois par mois
Rencontre avec les syndicats du personnel	Selon les besoins

LEXIQUE

ADEME

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. Ses missions sont de susciter, animer, coordonner, faciliter ou réaliser des opérations ayant pour objet la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.

DAE

Déchets d'Activités Economiques, assimilables aux déchets ménagers mais produits par les secteurs artisanaux, commerciaux et industriels du territoire.

DASRI

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux. Ce sont les déchets des hôpitaux, cliniques, professionnels de santé et des particuliers.

DDS

Les «déchets diffus spécifiques» sont des déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et/ou l'environnement

Déchets ultimes

Est ultime, un déchet résultant ou non du traitement d'un déchet qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques actuelles, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

DEEE ou D3E

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. Les DEEE regroupent les petits appareils ménagers (sèche-cheveux, radio, console de jeux...), les gros électroménagers

(lave-linge, cuisinière, frigidaire...) et les écrans (téléviseur, ordinateur...).

Dioxines

Ce sont des composés chimiques organiques provenant d'un processus de combustion (production de chlore et de composés chlorés, incinération des déchets, sidérurgie, fabrication d'herbicides et pesticides, chauffage domestique...) et ayant un effet cancérigène et mutagène sur l'homme. Les molécules sont dites lipophiles et se dissolvent dans les graisses (le lait par exemple), d'où un risque de contamination par voie alimentaire.

DMA

Déchets Ménagers et Assimilés. Ils comprennent les ordures ménagères résiduelles, les emballages ménagers recyclables et les déchets collectés en déchetteries

DREAL

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Elle joue notamment un véritable rôle de «police de l'environnement» auprès des

installations classées pour la protection de l'environnement. Elle agit pour le compte de l'Etat.

EMR

Emballages Ménagers Recyclables. Ils se composent des emballages à trier : papier, carton et brique alimentaire, bouteille et flacon plastique, emballage métallique et bocal, bouteille et pot en verre.

ISDD

Installation de Stockage des Déchets Dangereux. L'enfouissement des REFIOM, notamment, est effectué dans des alvéoles étanches pour éviter toute infiltration d'eau de pluie et donc de pollution.

ISDI

Installation de Stockage de Déchets Inertes. Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement qui réceptionne des déchets inertes en vue de les éliminer par enfouissement ou comblement sur site. Le SICTOM possède une ISDI à Gannat, à côté de la déchetterie.

ISDND

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux. Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement qui élimine des déchets non dangereux par enfouissement.

Métaux lourds

Les métaux lourds possèdent un numéro atomique élevé. Les plus courants et plus dangereux sont le mercure, le plomb, le cadmium, le chrome, le cuivre et le zinc. Ceux-ci s'accumulent dans les organismes vivants et peuvent ainsi contaminer l'ensemble d'une chaîne alimentaire. Ils sont généralement cancérigènes.

OMA

Ordures Ménagères et Assimilées. Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers recyclables.

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles. Désigne la part des déchets qui reste après la collecte sélective des emballages.

Redevance spéciale

La redevance spéciale (RS) correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets.

REFIOM

Ce sont les résidus de l'épuration des fumées issus de l'incinération des ordures ménagères. Ils intègrent les cendres volantes (particules fines entraînées par les gaz de combustion et arrêtées par les systèmes de dépoussiérage).

REOM

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères est un mode de financement du service public d'élimination des déchets ménagers. Sa tarification est calculée en fonction du service rendu à l'utilisateur.

REP

Responsabilité Élargie du Producteur. Le principe de la REP est une application du principe « pollueur-payeur », en effet le producteur est responsable de la gestion de son produit en fin de vie. Ce fonctionnement incite donc le producteur à favoriser la prévention, afin de réduire le coût de collecte, valorisation et d'élimination de son produit. Il est, en effet, encouragé à réduire le coût de la valorisation de ces produits une fois mis au rebut.

SICTOM

Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères.

UVE

Unité de Valorisation Énergétique



COMPOSTAGE

Trésor du jardin

Vous souhaitez un composteur ? Contactez le SICTOM Sud-Allier

ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Valoriser ses déchets sur place

- » Si chacun compostait, plus de 8 000 tonnes de déchets/an seraient retirées de l'incinération avec des coûts de traitement maîtrisés
- » Grâce au compost, la poubelle diminue de 30%
- » En 12 mois environ, le compost est prêt : un amendement 100% gratuit !

Paillage, terreau

- » Le compost peut être utilisé en paillage... ou pour enrichir potager et jardinières

www.sictomsudallier.fr / courriel : contact@sictom-sud-allier.fr
Tél. : 04.70.45.5167



RECETTE

DES INGRÉDIENTS ET UNE REGLE D'OR

Équilibre entre déchets humides et secs

- » Les déchets organiques de cuisine et de jardin peuvent être compostés : épluchures, marc de café, thé, essuie-tout, restes de cultures, feuilles mortes, petits branchages, tontes séchées...
- » Recouvrir les déchets humides de déchets secs

Mélanger, aérer et humidifier

- » Lors de chaque apport, mélanger les déchets en surface et plus profondément 1 fois/mois pour aérer
- » Veiller à maintenir un taux d'humidité constant



VERRE

objectif 100% tri

INTERDIT à la collecte d'ordures ménagères

GRÂCE À NOTRE GESTE DE TRI

Recyclage

- » Les emballages en verre sont recyclables à 100% et à l'infini ! Pour cela, le geste de tri de chacun est indispensable

En 2020...

- » 3 568 tonnes de verre collectées, soit 36 kg/habitant, qui ont permis la fabrication de 7 928 096 nouvelles bouteilles

Je tire...

- » Tous les bocaux, bouteilles et pots se trient UNIQUEMENT dans les colonnes «verre»

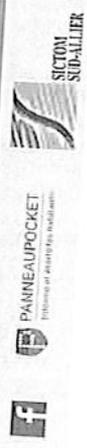
Les interdits

- » Les vîtres, mirroirs, ampoules et la vaisselle sont à jeter en déchetterie

+ de 700 colonnes à disposition

- » Dans nos 149 communes, + de 700 colonnes à verre sont implantées au plus près des usagers pour un geste de tri facile et automatique

www.sictomsudallier.fr / courriel : contact@sictom-sud-allier.fr
Tél. : 04.70.45.5167



LES VÉGÉTAUX

en mode 0 déchet

INTERDITS à la collecte d'ordures ménagères

LA TONTE N'EST PAS UN DÉCHET !

Laissée sur place, avec le mulching :

- » Du temps de gagné.
- » Pas d'herbe à ramasser.
- » La déchetterie, c'est terminé

Ramassée, elle sera valorisée :

- » En paillage dans le potager et les massifs.
- » Dans la fabrication du compost

www.sictomsudallier.fr / courriel : contact@sictom-sud-allier.fr
Tél. : 04.70.45.5167



EMBALLAGES ET PAPIERS

tous au tri

BAC JAUNE OU POINT TRI

Service de proximité

- » Selon les secteurs, les usagers sont équipés de bacs jaunes, gratuits, ou de points tri.

La collecte, et ensuite ?

- » Les emballages et papiers sont dirigés vers le centre de tri «Allier Tri». Les erreurs sont écartées et incinérées, cela coûte cher !
- » Les emballages et les papiers, une fois triés, sont orientés vers la valorisation.

www.sictomsudallier.fr / courriel : contact@sictom-sud-allier.fr
Tél. : 04.70.45.5167



INTERDITS à la collecte d'ordures ménagères

BIEN TRIER, C'EST SIMPLE

Un emballage, c'est quoi ?

- » J'achète un produit, son emballage ou son contenant SE TRIE !

Les astuces qui facilitent le tri

- » Je jette les emballages et les papiers en VRAC dans le bac ou la colonne jaune.
- » Je n'imbrique pas les emballages les uns dans les autres pour ne pas empêcher le tri.
- » Je dépose les grands cartons en déchetterie, c'est plus pratique.
- » J'ai un doute ? Je contacte le SICTOM ou je me rends sur www.consignesdetri.fr.



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°40 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29

Objet de l'acte : SEPTEMBRE 2022 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - SICTOM SUD
ALLIER - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS - EXERCICE 2021

.....
Date de décision: 29/09/2022

Date de réception de l'accusé 05/10/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 29SEPTEM2022_40

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220929-29SEPTEM2022_40-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 40.pdf (99_DE-003-200071363-20220929-29SEPTEM2022_40-DE-1-
1_1.pdf)